

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 mars 1999, à 19 h 30
Salle Sherbrooke C
Hôtel Delta
2685, rue King Ouest,
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 MARS 1999 1

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....5

PÉRIODE DE QUESTIONS:

JEAN-GUY DÉPÔT31

ÉTIENNE TÉTRAULT35

JEAN-CLAUDE THIBAUT41

OUIDA MOLINER59

RENÉ PELLETIER68

MARCEL CLÉROUX.....82

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Comme vous le savez, le ministre de l'Environnement a donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.

10 Le mandat qui est confié est très large, notamment nous demande qu'à partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec, dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, qui est ce document-ci, qui a été publié maintenant: recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées; échanger avec elles et analyser les mémoires de
15 toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement
20 durable; distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions, de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

25 Le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

 Je m'appelle André Beauchamp. J'ai l'honneur et la responsabilité de présider la présente audience en compagnie de madame Gisèle Gallichan et de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur
30 l'environnement.

 Selon la procédure habituelle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience se tient en deux phases, une première phase qui est consacrée à l'information et au partage, au fond, à la construction de la problématique, tandis que la deuxième phase sera
35 consacrée à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires.

 Nous sommes dans la première phase, la phase dite information. Nous avons commencé par trois journées de travail général à Montréal, puis nous sommes maintenant dans la tournée régionale. Et nous devrions finir cette première étape par des rencontres
40 thématiques, qui auront lieu vraisemblablement au début de juin à Québec et à Montréal.

 Dans la présente tournée, donc à partir du premier éclairage qui a été donné pour ouvrir le dossier, nous sommes ici dans la région pour ce soir, demain après-midi, demain soir,

45

mercredi après-midi et mercredi soir, pour vous permettre de réfléchir et de vous approprier le thème et les informations à partir donc du document général qui a été proposé ainsi que d'un portrait régional qui a été fait par le ministère de l'Environnement.

50

Pour la rencontre de ce soir, nous commencerons par un exposé du ministère de l'Environnement sur le document général, ainsi que sur le portrait régional de l'eau. Normalement, ce document-là est rendu public ce soir et devrait être disponible à l'arrière. Je rappelle aussi que les documents sont accessibles sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55

Avant de commencer, je pense qu'il est bon que vous puissiez identifier les personnes qui sont ici. Nous avons convoqué les principaux ministères responsables de la gestion de l'eau au Québec, tant au plan central qu'au plan régional. Rapidement, je vais demander aux gens de s'identifier autour de la table et, ensuite, on pourra entendre les exposés.

60

Alors, si je commence à mon extrême gauche, voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

M. KAREL MAYRAND :

65

Karel Mayrand, ministère des Relations internationales.

M. YVAN DUMONT :

Yvan Dumont, ministère des Affaires municipales.

70

M. MARCEL NORMANDEAU :

Marcel Normandeau, ministère de l'Agriculture, Pêcheries, Alimentation du Québec.

75

M. RENO PROULX :

Reno Proulx, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des Services sociaux.

80

M. ROBERT TREMBLAY :

Robert Tremblay, ministère des Ressources naturelles.

85

M. PAUL MEUNIER :

Paul Meunier, ministère des Ressources naturelles.

90

Mme CAROLE THOMASSIN :

Carole Thomassin, Forêts Québec, Direction régionale de l'Estrie.

95

M. PATRICK POLAN :

Patrick Polan, Direction de santé publique de l'Estrie.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Si nous allons à l'arrière?

100

M. MICHEL OUELLET :

Michel Ouellet, Service des pesticides et des eaux souterraines, ministère de l'Environnement.

105

M. PHILIPPE GENTES :

Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement.

110

M. LUC PROULX :

Luc Proulx, Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement.

115

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

Marie-Josée Goulet, ministère de l'Environnement.

120

M. ROBERT GOULET :

Robert Goulet, ministère de l'Environnement, secteur agricole.

M. JEAN-PIERRE PELÉ :

Jean-Pierre Pelé, Direction régionale du ministère de l'Environnement, secteur industriel.

125

M. PIERRE DEMERS :

Pierre Demers, Faune et Parcs Québec, région de l'Estrie.

130

M. ROGER GAGNON :

Roger Gagnon, ministère de l'Environnement, secteur municipal.

135

M. ÉMILE GRIÉCO :

Émile Griéco, Direction régionale de l'Estrie.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

140

Pierre-Hugues Boisvenu, directeur régional, ministère de l'Environnement, région de l'Estrie.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

145

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, ministère de l'Environnement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

150

Et il y en a un autre qui n'a pas de micro pour se nommer.

M. PIERRE AUGER :

155

Pierre Auger, ministère de l'Environnement, Direction des politiques, secteur municipal.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

160

Alors, comme vous voyez, ça fait déjà beaucoup de monde, beaucoup d'experts responsables de différents secteurs. C'est l'occasion pour vous aussi de pouvoir causer avec ces gens-là et essayer de comprendre parfois certains aspects, mais nous entrons maintenant dans l'audience elle-même et donc dans la circulation extraordinaire que représente une audience, l'occasion de cerner ensemble le plus possible la connaissance.

165

Je demande à monsieur Latulippe de faire la présentation d'ouverture, s'il vous plaît.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importante. Des événements survenus récemment, tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eau souterraine à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource. À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau.

Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenue d'un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97. Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal.

Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques. Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons que, en résumé, ils nous ont amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrions avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique sur la gestion de l'eau que le gouvernement a décidé de tenir pour donner suite à ce symposium, cheminer vers cette future politique de l'eau.

Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'informations à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Il contient des thèmes de questionnement, mais ne contient pas de propositions, à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celle-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux

génération futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau et, enfin, l'eau, un enjeu stratégique mondial.

Quelques mots sur l'eau souterraine. Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique. Elle circule sur l'ensemble du territoire et les zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ 200 kilomètres cubes.

Au niveau du statut juridique. En vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété mobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, sa qualité et sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

Les impacts du captage des eaux souterraines. La protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe, soit des abaissements du niveau d'eau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un ouvrage de captage situé à proximité.

De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une préoccupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

Au niveau de la connaissance. La gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu

de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale; on parle ici de cartes hydrogéologiques.

255 Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition des connaissances hydrogéologiques est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une étude cas par cas.

260 Au niveau des eaux de surface. Au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspond à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire
265 québécois qui compte 4 500 rivières et un demi-million de lacs.

 Au niveau du statut juridique. Le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir. Toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les
270 autres riverains des mêmes droits d'usage.

 L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, plusieurs lois et règlements régissent les multiples usages de l'eau.
275 Ces lois et règlements, de compétence tantôt provinciale, tantôt municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics. On parle ici de ministères fédéraux, provinciaux, de municipalités, de MRC ou de communautés urbaines.

 Au niveau des enjeux économiques. L'eau constitue un enjeu socio-économique. Les
280 quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier l'importance. La production hydroélectrique, au 1er janvier 97, représente 96 % de la production totale de l'électricité au Québec.

 Les industries de pâtes et papier, les produits connexes sont de grandes utilisatrices
285 d'eau industrielles au Québec. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de 10 milliards. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de 3,5 milliards. L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive sont d'autres
290 enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

 Enfin, l'impact des prélèvements. Soulignons que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des

295 prélèvements est très faible ou négligeable, les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

300 Quelques mots sur l'exportation de l'eau. Soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons dans la question des enjeux mondiaux, mais voyons plutôt la question de la qualité de l'eau.

305 Une étude de l'état du Saint-Laurent, dans les années 70, menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.

310 D'abord, au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux 315 industriels hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papier a investi des millions de dollars pour assainir leurs eaux usées.

320 Globalement, donc, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans plusieurs pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, des substances toxiques, des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurés dans certaines rivières.

325 Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que, dans les têtes de bassins et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec et plus particulièrement dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent que la qualité de l'eau est la moins 330 bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation des engrais, des pesticides et des rejets d'animaux.

335 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvement, sont nombreux et diversifiés. On parle de baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature, etc. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

340 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de nombreux pays, on retient pour effectuer cette intégration l'échelle du bassin versant comme référence géographique, et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

345 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés, ou sur les deux. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en mars 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants, tel qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

350 Plus concrètement, le gouvernement a été l'investigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité composé de 23 représentants du bassin de la rivière Chaudière a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer sa mise en oeuvre. Le COBARIC, Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera son rapport à la fin de 99.

355 Quelques mots maintenant sur les activités de connaissance. Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans grâce, en particulier, aux différentes activités de surveillance du ministère.

360 Ainsi, au niveau de la qualité, un réseau de base, constitué de 350 stations réparties dans 40 bassins les plus importants du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certains toxiques.

365 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte 250 stations de mesure de niveau d'eau ou de débit réparties sur 200 lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies privées.

370 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte 250 stations de mesure de niveau d'eau ou de débit réparties sur 200 lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies privées.

375 En parlant d'infrastructures, de suivi, nous parlerons maintenant de l'état des infrastructures municipales. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution de services. Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce

manque de renseignements rend difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection des réseaux.

Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution économique.

Au niveau de la gestion des services, soulignons que jusqu'au milieu du 19^e siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau, comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore l'état actuel et prévisible des infrastructures.

Au-delà de l'aspect de gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouve dans 9 pays seulement: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et la République démocratique du Congo.

La gestion de la ressource pour la communauté internationale est le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 78, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement. En 92, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du Sommet de la terre de Rio.

En 97, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les 5 prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de politique national et international.

Voyons maintenant où se situe le Québec sur cet enjeu mondial. Avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause dans de nombreux pays une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

Le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement ou de ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

Au niveau commercial. Au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées eau commerciale. L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et l'eau traitée, 4 % de la production. Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à 0,08 % de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque 900 foyers.

L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de 800 personnes et dont le chiffre d'affaires, en 94, était évalué à 120 millions de dollars. Des quatre grandes industries, deux sont considérées de propriété européenne: eau de source Labrador, qui appartient à Danone, et Groupe Perrier du Canada, qui est dirigée par Nestlé.

L'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès aux marchés nord-américains se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

Je vous soulignais antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'eau en vrac. Disons quelques mots à ce sujet. Aucun marché spécifique donc n'a encore été dûment identifié pour la vente de l'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire. La production d'eau douce pour la construction d'une usine de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux à trois fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit entre 1,50 \$ et 2 \$ du mètre cube par rapport à 4 \$, 4,50 \$ du mètre cube. Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux pour reprendre en main leur plan d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource en eau dans notre société, d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisante.

C'est pourquoi le gouvernement souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures. Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau, à l'instar de nombreux pays.

Je vous remercie, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Latulippe. Alors, ça, c'est pour le portrait d'ensemble, donc une rapide synthèse de ce document global soumis par le gouvernement à la consultation. En complément de ça, votre Ministère a préparé, en collaboration avec d'autres ministères, un portrait régional de l'Estrie. Est-ce que vous pouvez nous faire le point rapidement sur ça, s'il vous plaît?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Dans le temps que notre opératrice s'installe pour le diaporama pour la présentation informatisée, j'aimerais d'abord, monsieur le président, remercier mes collègues de travail pour le document qui est présenté ce soir, vous souhaiter la bienvenue dans cette belle région de l'Estrie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous rappelle les deux petites remarques: parlez plus fort et bien dans le micro, et allez-y lentement.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Oui. On n'a pas la prétention d'abord que le document que nous vous présentons ce soir est un document où on y retrouve toutes les informations sur la problématique de l'eau en Estrie. Nous comptons évidemment sur ces audiences pour que les citoyens puissent s'exprimer. Donc, c'est un survol assez rapide de la situation régionale de l'eau.

Donc, la présentation que nous faisons ce soir, le plan de présentation serait en six points principaux. D'abord, un portrait socio-économique de la région de l'Estrie; un portrait de l'eau de surface, tant le volet quantitatif que qualitatif; le portrait de l'eau souterraine; le portrait des secteurs municipal, industriel et agricole toujours relativement à l'utilisation de l'eau; un portrait faunique et récréo-touristique, et enfin, les initiatives locales.

510

Le portrait socio-économique de la région de l'Estrie. L'Estrie compte une population d'environ 280 000 personnes représentant 3.9 % de la population québécoise. Elle se répartit en 111 municipalités. C'était le décompte de 95; aujourd'hui, on peut en compter 115, les fruits de regroupement ou de fusion. Ces 105 municipalités sont regroupées dans 7 municipalités régionales de comté, qui est Le Granit, le Haut-Saint-François, Asbestos, Val-Saint-François, Sherbrooke, Memphrémagog et Coaticook.

515

LE PRÉSIDENT :

On parle bien de 105?

520

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

On parle de 111 en 95. Aujourd'hui, 105.

525

LE PRÉSIDENT :

105. Vous aviez dit 115. C'est pour ça que --

530

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Excusez-moi.

535

LE PRÉSIDENT :

C'est pas grave.

540

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Avec ces foules de chiffres là, vous comprendrez qu'on en perd son latin. Donc, la région est bordée au sud par les États-Unis, à l'ouest, par la Montérégie, au nord, Centre du Québec et à l'est, Chaudière-Appalaches.

545

Quelques caractéristiques de ces éléments socio-économiques de l'Estrie. D'abord, le territoire est d'une superficie de 10 000 kilomètres carrés, 76 % de son territoire est forestier, 32.3 % territoire de nature agricole.

550

L'Estrie possède des ressources industrielles très variées. Les secteurs mines, forêts, textile, pâtes et papiers, agriculture y sont très productifs. Le secteur tertiaire constitue le plus important pourvoyeur d'emplois de la région, soit 63.3 %. Et l'activité récréo-touristique contribue largement à cet apport. Le territoire forestier, comme je le disais, couvre 76 % du territoire, dont 91 % est en terre privée et 9 % en terre publique.

Maintenant, abordons le volet eaux de surface, le volet quantitatif. D'abord, les rivières. La rivière Saint-François couvre, avec la carte que vous avez devant les yeux, couvre la majorité du territoire estrien. À l'est, on retrouve une partie de la rivière Chaudière; au sud-est, la rivière Hall; au nord, la rivière Nicolet sud-ouest; puis à l'ouest, la Noire et la Missisquoi.

Toujours relativement sur le portrait quantitatif, les rivières, les principaux cours d'eau de la région sont la rivière Saint-François, Magog, Massawippi, au Saumon, Eaton, Chaudière supérieure, Missisquoi et Nicolet sud-ouest. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 600 kilomètres carrés.

Sur le plan quantitatif, le prélèvement d'eau de surface à des fins municipales, industrielles, agricoles et commerciales ne pose pas de problème actuellement dans la région de l'Estrie, même si certains cours d'eau sont fortement sollicités, telles la rivière Saint-François, Magog, bientôt la rivière Nicolet sud-ouest avec le projet Magnola.

Cependant, il faut comprendre que c'est lors des périodes d'étiage sévère que certains problèmes majeurs peuvent apparaître et qu'il est, par conséquent, difficile d'en prévoir les risques à l'avance. À la Direction régionale du ministère de l'Environnement, cet aspect est cependant systématiquement considéré lors de l'analyse de nouveaux projets.

Une ressource très importante, nos lacs. L'Estrie est relativement bien choyée en termes de lacs. On y retrouve 7 plans d'eau majeurs de plus de 10 kilomètres carrés, lesquels représentent une ressource essentielle pour la région, tant pour l'approvisionnement en eau potable, la villégiature, l'hydroélectricité que pour les activités récréatives et le développement touristique. Le présent tableau identifie ces cours d'eau et leurs principaux usages, d'ailleurs.

Quelques mots sur les nombreux barrages en région. Sur les cours d'eau de la région de l'Estrie, nous retrouvons 330 barrages, dont plus de 84 % sont de propriété privée. De tous ces barrages, au moins 60 % servent à des fins de villégiature. La régularisation des débits, les piscicultures, la production hydroélectrique, la faune aquatique et les prises d'eau représentent les autres principaux usages associés au barrage de la région.

Parmi ceux-ci, une dizaine ont une hauteur de plus de 10 mètres, tous servant à la production d'énergie hydroélectrique. L'implantation de plusieurs mini-centrales dans la région, au cours des dernières années, à quelques endroits, a amené des modifications dans la gestion des niveaux et des débits. Le cas le plus important concerne le barrage Hydro-Windsor à Windsor même. Des mortalités de poissons sont survenues à quelques reprises en aval du barrage, ce qui a amené des modifications dans la gestion de la centrale et la réalisation de correctifs majeurs pour assurer un débit minimal en aval.

D'ailleurs, monsieur le président, demain soir, nous ferons une courte présentation de la problématique de ce barrage-là. C'est les fameux barrages gonflables.

Maintenant, abordons le portrait qualitatif de l'eau. La présente carte illustre la qualité de l'eau mesurée, au cours de l'été 95 à 97, aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement. Elle révèle que, hormis le tronçon de la rivière Saint-François en aval de Bromptonville, la qualité générale des cours d'eau de l'Estrie est bonne ou satisfaisante. Ce tronçon devrait montrer une amélioration compte tenu des efforts récents de traitement des eaux usées municipales du Sherbrooke métropolitain et des papetières. Une nouvelle campagne d'échantillonnage d'ailleurs est prévue pour l'année 99 et les résultats seront connus dès l'année 2000.

Donc, on note sur la présente carte, monsieur le président - si vous permettez que je me revire - un endroit où on peut considérer l'eau comme étant mauvaise, un autre endroit où l'eau est douteuse et les autres endroits où l'eau est jugée comme satisfaisante à bonne.

D'ailleurs, monsieur le président, le Ministère a publié, en 1995, l'état des écosystèmes aquatiques de la rivière Saint-François, lequel document a été déposé au public en 1995. Si la Commission en désire une copie, on pourrait vous faire parvenir en trente-cinq exemplaires, comme il est d'habitude.

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. À partir des données disponibles pour l'ensemble de la rivière Saint-François et Chaudière, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau suivant et font référence à la superficie cultivée, les densités animales, les nombres d'industries avec rejets aux cours d'eau et la population totale.

Donc, j'aimerais vous présenter ce tableau, monsieur le président, qui est, je pense, intéressant. C'est un tableau comparatif. Ici, je réfère au bassin de la rivière Chaudière et au bassin de la rivière Saint-François. Donc, il faut comprendre que dans le bassin de la rivière Saint-François, il y a des parties qui sont comprises dans la région 17, qui est la région sud du Québec, centre du Québec, et certaines parties dans la rivière Chaudière.

Donc, je vous présente ce tableau-là, qui est comparatif au niveau de la superficie. Au niveau des superficies cultivées, on voit que 12.8 % est cultivé dans le bassin de la Saint-François, comparativement à 13.3 % dans la Chaudière.

Au niveau du cheptel, en termes d'unités animales -- on le disait, pour expliquer aux gens, une unité animale équivaut à un certain volume. Donc, à titre comparatif, une unité animale, c'est l'équivalent d'une vache. Donc, ça peut être 400 poules, 1 vache. Donc, c'est en volume de déjections qu'on calcule une unité animale. Donc, 1.2 unité animale dans le bassin de la Saint-François, comparativement à 2 dans la Chaudière. Donc, on voit que les pressions agricoles sont plus importantes dans ce secteur-là.

Et les industries avec rejets dans le cours d'eau, 130 au niveau du bassin de la Saint-François et 75 dans la Chaudière. Donc, à ce niveau-là, les pressions sont plus fortes ici.

640 Et vous avez ensuite les populations. On voit que le bassin de la Saint-François est habité par un niveau de population assez élevé. Et vous avez ensuite les réseaux d'égouts et les stations d'épuration qui se déversent dans ces cours d'eau là. Donc, on trouvait important de vous montrer ce tableau comparatif.

645 Quelques points saillants. Depuis les années 90, on note une nette amélioration de la qualité des cours d'eau en Estrie. Par contre, il ne faudra pas perdre de vue que certains problèmes sont toujours d'actualité et auxquels il faudra trouver des solutions. Nommons, entre autres, les BPC de la rivière Magog, les rejets provenant de parcs industriels miniers, les signes de vieillissement de plusieurs grands lacs, et la pollution diffuse qui est principalement associée à l'érosion et à la fertilisation des sols, ainsi qu'aux nombreuses activités reliées à l'urbanisation.

650 Maintenant, l'eau souterraine. L'eau potable représente le principal usage de l'eau souterraine en Estrie. En effet, plus de 42 % de la population totale de la région, soit environ 115 000 personnes, sont alimentées par des puits. 34 % possèdent un puits individuel, les autres sont branchés sur des puits communautaires.

655 Donc, dans le présent tableau, on voit ici les sources d'approvisionnement en eau potable. 58 % s'approvisionnent en eau de surface et 42 % en eau souterraine, soit via des puits individuels ou des puits communautaires.

660 Il existe plusieurs autres usages de l'eau souterraine en Estrie. Les principaux sont reliés aux fermes d'élevage, aux piscicultures dont les débits peuvent être relativement élevés. On retrouve aussi deux puits de captage d'eau commerciale qui ont été autorisés dans la région, mais dont une seule est présentement en opération.

665 Précisons qu'une grande préoccupation sociale existe actuellement par rapport aux prises d'eau commerciales. Ces projets d'eau embouteillée suscitent de plus en plus d'inquiétude auprès des citoyens qui habitent à proximité, notamment sur la tranquillité et les risques d'assèchement des puits individuels.

670 Au printemps et à l'automne 97, une étude exhaustive sur 230 puits domestiques a été entreprise afin de déterminer la qualité de l'eau souterraine sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, dont la principale activité commerciale est l'agriculture. Dans l'ensemble, les résultats physico-chimiques ont démontré une bonne qualité de l'eau, même si la qualité bactériologique indiquait que 16 % des puits de surface présentaient une contamination bactérienne fécale. Toutefois, l'étude montre qu'il est impossible d'établir des relations entre les

paramètres analysés dans l'eau souterraine et la distribution géographique ou la présence d'activités agricoles sur ce territoire.

Par le passé, trois cas de conflit d'usagers de la ressource eau souterraine ont été rapportés. Dans deux cas, le conflit résultait de l'impact des pompages d'eau souterraine réalisés pour alimenter une pisciculture, un cas dans la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn et un autre dans la Municipalité de Weedon. Le troisième cas de conflit s'est produit lors de la réalisation d'un essai de pompage d'eau souterraine pour l'aménagement d'un projet domiciliaire dans le Canton de Magog. Quelques résidants ont vu leur puits asséché. Heureusement, tous ces problèmes ont été résolus par une entente entre les parties et par le prolongement du réseau d'aqueduc.

Maintenant, quelques mots sur les portraits municipal, industriel et agricole, toujours relativement à l'utilisation de l'eau. Commençons par le portrait municipal. Dans ce chapitre, nous traiterons particulièrement de l'eau potable et des eaux usées.

La région de l'Estrie compte 119 réseaux de distribution d'eau potable qui sont soumis au règlement provincial. De ce nombre, il existe 71 réseaux municipaux qui desservent 67 municipalités, pour une population de 200 000 personnes et plus. On retrouve également sur le territoire de la région de l'Estrie 57 réseaux privés qui alimentent près de 7 000 personnes.

En termes de qualité, l'analyse effectuée sur 119 réseaux de distribution d'eau potable en Estrie démontre que la performance de ce réseau pour la période de 93 à 98 varie de bonne à excellente pour près de 99 % de la population desservie. Ces données sont tirées à partir du suivi que le Ministère fait en vertu du règlement sur l'eau potable.

En ce qui concerne la qualité physico-chimique, le seul cas présentement en suspens est le réseau d'aqueduc de la petite Municipalité de Kingsbury, qui affichait en 1997 un taux d'arsenic supérieur à la norme de .05 mg par litre. Un avis de non-consommation est en vigueur depuis ce temps et le branchement d'un nouveau puits est prévu pour bientôt. Il faut signaler ici que la présence d'arsenic dans ce puits est tout à fait naturelle. C'est une présence d'arsenic naturelle dans le sol.

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire qu'aujourd'hui 71 % de la population de la région de l'Estrie est raccordée à un réseau d'égout municipal, le reste de la population ayant un système individuel d'évacuation des eaux usées.

Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux, plus de 288 millions auront été investis en Estrie par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, plus de 99 % de la population raccordée à un réseau d'égouts verra, à la fin de la présente année, ses eaux traitées à une ou l'autre des 69 stations d'épuration des eaux de la région.

Quelques mots sur la gestion du domaine hydrique. En ce qui concerne la gestion du domaine hydrique, la cartographie officielle des zones inondables est présentement complétée pour la région de l'Estrie. Weedon est la dernière région inondable d'importance qui a été cartographiée et celle-ci devrait entrer en vigueur prochainement par l'adoption du schéma d'aménagement révisé par la MRC du Haut-Saint-François. Les MRC, pour la plupart, ont délimité et réglementé les autres zones inondables affectant leur territoire.

D'autre part, depuis les vingt dernières années, on constate l'érosion de plus en plus sérieuse des rives et l'accumulation importante de sédiments dans les cours d'eau en Estrie. L'occurrence des crues, la nature des sols, les reliefs accidentés des Appalaches jouent un grand rôle dans l'évolution de ce phénomène généralisé, dont les endroits les plus touchés sont la rivière au Saumon, Eaton, Coaticook, Nicolet Sud-Ouest, Tomifobia et les ruisseaux Nick et Castle.

Il faut cependant reconnaître que l'accroissement des interventions humaines sur le territoire, tels le drainage, l'urbanisation, certaines pratiques agricoles, le déboisement, la mise à nu des sols peuvent modifier le régime hydraulique et la qualité des cours d'eau.

L'instabilité des rives ainsi que la sédimentation dans les cours d'eau peuvent entraîner des dommages directs à l'habitat du poisson, aux propriétés riveraines et aux infrastructures publiques comme les ponts et les routes. De plus, il faut également admettre que même si la qualité générale des eaux de surface en Estrie est intéressante, nombreux cours d'eau, après une averse, se détériorent rapidement et changent radicalement de couleur à cause du lessivage des sols et de l'érosion des rives. La rivière Saint-François à Magog, Coaticook, Nicolet Nord-Ouest sont des exemples évidents.

Maintenant, le secteur industriel. Le ministère de l'Environnement a dénombré, en 1995, 103 établissements industriels avec des rejets d'eaux usées significatifs. De ce nombre, on remarque que 72 établissements sont raccordés à un réseau d'égout municipal qui, dans tous les cas, est relié à une station d'épuration. D'ailleurs, le présent tableau, qui est tiré du document qui a été déposé à la Commission, «Bilan 95», fait état de ce portrait du secteur industriel.

Parmi les industries répertoriées dans la région de l'Estrie, 30 % de celles ayant des rejets d'eaux usées sont des industries agroalimentaires. Cependant, ce sont les établissements du secteur des pâtes et papiers qui ont le volume de rejets le plus important. Ils sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont pas rejetées dans l'environnement, mais elles sont toutes traitées, ce qui en diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur. Notons ici que les usines de pâtes et papiers dans la région de l'Estrie ont investi tout près de 50 millions dans l'investissement de leurs eaux usées.

Depuis les années 70, diverses mesures ont progressivement été mises en oeuvre au niveau gouvernemental afin d'assainir les eaux usées industrielles: délivrance d'autorisations
765 préalablement à l'implantation d'une industrie; adoption du règlement dans deux secteurs industriels, soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage des pétroles; réalisation de programmes d'intervention spécifiques, tels que le Programme d'assainissement des eaux du Québec, le PAEQ; le Plan d'action Saint-Laurent, SLV 2000 et PASL; et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels, le PRRI.

770 Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

Plusieurs mines de cuivre ont été exploitées en Estrie dans les décennies passées et
775 plusieurs d'entre elles représentent toujours, pour certains cours d'eau de la région, une source importante de contamination en acide et en cuivre. Le tableau suivant donne une idée de la situation actuelle. On constate que les mesures de restauration réalisées dans les parcs résidus miniers de Stratford et la mine de Fontainebleau ont entraîné une nette amélioration du pH, étant remonté près de la neutralité.

780 Donc, vous le voyez, ici au tableau, les deux premiers sites du haut ont été restaurés, soit à Stratford. Et on retrouve maintenant des rejets avec des niveaux de pH de près de 7, qui est à la limite acceptable, et des rejets en cuivre tout près de la limite de détection. Et c'est ainsi pour la mine Fontainebleau où la superficie totale est de 10 kilomètres carrés, et les rejets dans
785 le milieu de 6.7 au niveau du pH et de .095 mg par litre au niveau du cuivre. Et la charge annuelle en cuivre est de 570 mg.

Pour les autres sites, Capelton-Eustis et Lennoxville, ce sont deux sites actuellement qui sont en traitement. Des expériences ont été menées sur le site d'Eustis avec l'Université de
790 Sherbrooke et la compagnie Cascades je crois. Et actuellement, on est en discussion, au niveau du site de Capel, pour en arriver à trouver des méthodologies pour cesser les écoulements acides. Vous comprendrez que les coûts associés à la restauration de ces sites sont très importants, ce qui retarde la mise en oeuvre de solutions durables.

795 Maintenant, le secteur agricole. L'importance de l'agriculture dans la région de l'Estrie se traduit par 3 143 fermes, selon Statistique Canada, occupant 32.3 % du territoire. Les terres en culture représentent pour leur part 10 % de la superficie de l'Estrie.

800 La production agricole qui est ici représentée, l'élevage le plus important, en termes d'unités animales, demeure le bovin laitier pour 41 % d'unités animales, suivant dans l'ordre l'élevage porcin et les bovins de boucherie avec respectivement 28 % et 27 % des unités animales totales de la région.

805 Au cours des trois dernières années, la région de l'Estrie a vu s'implanter un grand nombre de nouvelles fermes de production porcine, augmentant ainsi le cheptel de plus de 50

%. Ce développement soudain a suscité des inquiétudes d'une partie de la population de l'Estrie. Plusieurs projets de construction de porcheries ont été contestés. La plus grande partie des doléances est reliée à des odeurs inhérentes à ce type de production animale. Cependant, deux projets d'implantation de porcheries ont suscité des contestations quant à la possibilité de contamination des eaux de surface. Ces deux projets étant dans les municipalités de Danville et de Martinville.

De façon générale, les fermes sont assez bien distribuées sur le territoire estrien. Il n'y a pas de zone de grande concentration. D'ailleurs, sur la carte présente, vous pouvez voir selon les couleurs. Les couleurs qui sont en rouge, ce sont les régions où on retrouve une moyenne d'unités animales de 1.3 à 3.15 par hectare cultivé et les régions qui sont en plus pâle, de 0 à .8 unités animales par hectare cultivé. Ce qu'il faut bien comprendre, dans la région de l'Estrie, aucune municipalité ou canton est considéré comme une municipalité en surplus.

Parmi les eaux de surface, il existe encore un problème de pollution relié à des rejets de purin provenant des tas de fumier ou relié à des systèmes inadéquats d'entreposage de fumier. Cependant, la situation va en s'améliorant car les exploitations agricoles de la région se dotent progressivement de systèmes d'entreposage de fumier conformes à la réglementation.

À titre d'exemple, le gouvernement a investi en Estrie, en 97-98, tout près de 2 millions \$ et, en 98-99, tout près de 1 600 000 \$ dans le Programme d'aide à l'investissement agricole qui consiste à construire des fosses d'entreposage. À ce titre, la région de l'Estrie est une des régions les plus performantes au Québec au niveau de l'attribution de ce programme aux producteurs agricoles.

Maintenant, le portrait faunique et récréo-touristique. Le portrait faunique issu du profil faunique de 1991, 49 espèces de poissons sont présentes dans la région, dont 16 d'intérêt sportif. Les rivières et ruisseaux abritent principalement des salmonidés, alors que dans les lacs, la perchaude, l'achigan et le doré dominant et sont relativement en abondance. Les frayères connues sont majoritairement localisées dans la partie sud de la région.

Deux lacs font l'objet d'une gestion conjointe avec nos voisins du sud, les États-Unis, soit le lac Memphrémagog et le lac Wallace. Parmi les espèces particulières présentes dans la région, on note l'éperlan arc-en-ciel, cisco de lac et le grand corégone.

La pêche sportive. La fréquentation estivale des lacs est très variable, soit entre 50 jours-utilisateurs pour les plus petits plans d'eau et 138 000 jours-utilisateurs pour les plus grands plans d'eau. Ici, on fait référence au lac Memphrémagog. La pêche sportive est secondaire par rapport aux autres activités exercées sur les lacs, notamment la villégiature, nautisme ou etc. La pêche blanche se pratique sur plusieurs lacs de la région également.

Les biologistes du secteur Faune et Parcs sont préoccupés par l'état de santé des populations de touladi et de dorée jaune. C'est pourquoi des plans d'intervention sont

actuellement en voie de réalisation avec nos partenaires concernant les lacs Saint-François, Aylmer et les Trois-Lacs. Plusieurs organismes du milieu sont très actifs au chapitre de la mise en valeur de la faune aquatique et son habitat. En 1998, la Fondation de la faune et 10 organismes locaux ont déboursé 60 000 \$ au chapitre d'ensemencement de poissons dans le cadre du programme Pêche en ville.

Enfin, en conclusion, quelques initiatives locales. La gestion par bassin versant fait présentement l'objet d'une attention particulière dans tout le Québec. Déjà, à la fin des années 70, il existait en Estrie un comité d'assainissement pour le bassin de la rivière Saint-François et celui-ci était étroitement associé au comité CHARMES. La gestion par bassin est donc une approche privilégiée depuis longtemps par certains intervenants de la région de Sherbrooke.

En date du 1er juin 98, la région de l'Estrie comptait plusieurs autres organismes de rivière. Entre autres, citons évidemment le Comité CHARMES, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, COBARIC, le Club de conservation chasse et pêche Memphrémagog, le Comité de bassin versant de la rivière Coaticook, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, le Comité intermunicipal pour la protection et la valorisation des plans d'eau des Trois-Lacs, le Comité du bassin Massawippi-Tomifobia, sans oublier le Regroupement des associations pour la protection et l'écologie des lacs, RAPPEL, lequel joue un rôle important de plus en plus significatif dans le domaine de l'environnement en Estrie. Même si la préoccupation de ce dernier organisme est plus particulièrement associée aux lacs, la gestion par bassin versant demeure l'approche fondamentale sur laquelle sont basées leurs actions.

La MRC de Memphrémagog représente également un autre exemple d'initiative locale dans ce domaine. Elle coordonne le comité pour assurer la survie des recommandations du groupe de travail Québec-Vermont sur le lac Memphrémagog.

Notons enfin la mise en place, depuis 1997, d'un comité de gestion pour l'ensemble des barrages hydrauliques de la rivière Saint-François, lequel voit à favoriser la concertation de tous les gestionnaires dans l'opération de leurs ouvrages.

Cette liste est incomplète, mais elle donne une idée relativement juste du dynamisme des gens de l'Estrie dans le domaine de l'environnement et leur attachement au patrimoine naturel de la région.

Merci beaucoup de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Boisvenu.

Alors, si maintenant il y a des gens qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez au secrétariat à l'arrière, s'il vous plaît. Et quand vous serez appelé à fil de rôle, nous

vous demandons de vous identifier et on vous donne le droit à deux questions, de poser votre question, une question directe sans trop de commentaires et sans trop de sous-questions. Et la Commission s'assurera qu'une réponse soit donnée à votre question.

895

Le temps qu'on m'apporte les premières listes d'inscription, je peux peut-être vérifier une petite chose avec vous, monsieur Boisvenu. Dans l'exposé que vous avez fait en page 30 de votre texte à propos des fabriques de pâtes et papiers, vous évoquez le traitement des eaux usées des compagnies. Et dans le cas, par exemple, de Cascades à East-Angus, vous parlez d'un traitement primaire, qui ensuite s'en va dans un traitement municipal. Même chose aussi pour Les emballages Paperboard à East-Angus.

900

Je voudrais savoir, quand on parle de traitement primaire dans ce cas-là, de quoi parle-t-on, et est-ce que le mot «primaire» a toujours le même sens, ou si les traitements primaires varient selon les usines municipales?

905

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Monsieur le président, si vous me permettez, je demanderais à monsieur Jean-Pierre Pelé de répondre à cette question.

910

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

915

M. JEAN-PIERRE PELÉ :

Monsieur le président, lorsqu'on parle de traitement primaire pour une industrie de pâtes et papiers, le traitement est généralement une décantation des matières en suspension, principalement.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que là, par exemple, dans le cas de ce tableau de la page 30 de votre exposé, le traitement primaire à Cascades à East-Angus est identique au traitement primaire des emballages Paperboard?

M. JEAN-PIERRE PELÉ :

Oui, monsieur le président, il s'agit effectivement de la même -- enfin, ce sont deux entités différentes, mais c'est la même compagnie, Cascades, qui traite ses eaux usées par décantation et, ensuite, les eaux usées sont envoyées à la station municipale pour un traitement biologique.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur Boisvenu, dans votre exposé, est-ce que les parcs réserves, les ZEC, ont un rôle particulier dans la région en matière de gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Au niveau des parcs, d'abord il y a deux parcs dans la région de l'Estrie. Le parc du Mont Mégantic qui est nouvellement créé, donc très peu d'infrastructures actuellement. Le parc du Mont Orford, que vous connaissez sans doute, il y a une fréquentation tout près de 600 000 personnes annuellement, où là on y retrouve deux grands campings, donc avec traitement des eaux, station d'épuration des eaux et avec réseau de distribution d'eau potable. Également dans le Parc Orford, il y a un barrage qui est géré par le ministère de l'Environnement qui régularise les eaux du lac Stukely.

Quant à la ZEC Louise Gosford, qui est située dans la partie sud-est de la région, on y retrouve principalement un cours d'eau qui est la rivière Arnold, qui est un tributaire du lac Mégantic. Mais la ZEC comme telle n'a aucun ouvrage ou aucune intervention dynamique sur ce cours d'eau là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Ma question s'adresse peut-être à vous, monsieur Boisvenu. Dans votre exposé, le portrait régional que vous nous avez donné version papier, en page 9, au niveau des usages, portrait de l'eau souterraine, vous nous parlez de deux piscicultures. En fait, on va aborder là les grands usagers de l'eau souterraine. Par contre, il est question du fait que la région ici soit la région où on retrouve le plus de piscicultures.

Un peu plus loin, entre autres dans la page 16, vous dites: «Il y a près de 800 tonnes de poissons qui sont produites chaque année sur le territoire estrien» et les deux - probablement dont vous nous parlez à la page 9 - en produisent 150 tonnes. Les 650 autres tonnes proviennent d'où?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Possiblement notre collègue du MAPAQ pourrait répondre à cette question-là. Mais il faut dire que les piscicultures vont, dans le fond, de piscicultures presque familiales, donc à de très petits volumes, qui servent souvent aussi à des activités de pêche en étang, et des piscicultures, moi, je dirais assez grandes piscicultures-là de nature plus commerciale avec un gros volume.

Mais pour la liste des piscicultures, comme l'émission des permis relève du MAPAQ, je préférerais peut-être que les gens du MAPAQ répondent à cette question-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Entre-temps, est-ce que vous pouvez me dire, est-ce que vous avez quelque part l'évaluation de la quantité d'eau prélevée par l'ensemble des pisciculteurs et en particulier par les deux que vous nous nommez?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Oui, on a une bonne évaluation sur le niveau d'eau que ces deux-là, entre autres, prennent parce que c'est deux piscicultures qu'on suit de près. On pourrait prendre l'information, madame, et vous la donner demain matin en termes plus justes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Et si c'est possible aussi d'avoir l'ensemble, ces deux-là plus l'ensemble.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1000

D'accord.

M. MARCEL NORMANDEAU :

1005

Je ne possède pas l'information, mais je compléterai avec monsieur Boisvenu pour fournir l'information demain.

LE PRÉSIDENT :

1010

Très bien.

En page 20 de votre exposé de ce soir, monsieur Boisvenu, vous parlez de 42 % d'eau souterraine, le pourcentage de consommation d'eau souterraine par rapport aux eaux de surface. Dans le document que vous nous avez donné ici, il est question de 39,5 %. Qu'est-ce qui explique cette variance-là? En page 9 de votre document papier, il est question plutôt de 39,5 %. Ce n'est pas un gros différentiel. Est-ce qu'il s'agit de deux sources documentaires différentes?

1015

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1020

Vous nous donnez quelques secondes pour qu'on vérifie, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ça fait juste un 3 % de différence. Je me demandais sur quelle base. Il y en a un qui parle de 39 % et l'autre parle de 42 %.

1025

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

On va vérifier, monsieur le président, puis on vous amènera les justifications.

1030

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

1035

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur Boisvenu, dans le portrait régional, il semble que le lac Magog soit plus pollué que d'autres. Est-ce que je me trompe? Il s'agit bien du petit lac Magog?

1040 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

On fait référence à la rivière Magog, monsieur le commissaire.

1045 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Non, non, le lac Magog. À la page 7.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1050 De mon exposé?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Du portrait régional.

1055 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Page 7 du portrait régional, monsieur le commissaire?

1060 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1065 Section 3.2, deuxième paragraphe de cette section-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1070 On parle du lac Magog et on fait ressortir la contamination des poissons par les BPC, et on parle de contamination plus importante dans le lac Magog que partout ailleurs au Québec.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1075 Je laisserais monsieur Grieco répondre à cette question, monsieur le commissaire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1080 D'abord, on parle bien du petit lac Magog qui est à Deauville?

M. ÉMILE GRIÉCO :

Oui, effectivement, c'est dans ce lac-là qu'on retrouve une contamination élevée des poissons en BPC.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors, qu'est-ce qui explique ça et comment c'est géré actuellement?

M. ÉMILE GRIÉCO :

Écoutez, très rapidement, la problématique générale, cette problématique des BPC a été identifiée lors de la publication du rapport dont on vous a parlé tantôt, qui s'appelle «Étude de l'écosystème aquatique de la rivière Saint-François», a mis en évidence la contamination de BPC dans la rivière Magog et effectivement dans l'écosystème du petit lac Magog.

On pointait à ce moment-là une entreprise de textile, plus particulièrement. On est intervenu auprès de cette entreprise-là, d'ailleurs en amont de la publication de ça et il y avait un plan de redressement. Les BPC qu'on y retrouvait sont probablement des contaminants, je dirais, parallèles qu'on retrouve surtout dans les teintures utilisées par cette industrie-là. Depuis, l'industrie a diminué de 50 % l'utilisation de ces produits-là contaminés et a réduit considérablement donc le rejet à l'environnement.

Par ailleurs, la Direction régionale a entrepris une étude, je ne dirais pas exhaustive, nos moyens sont quand même un petit peu limités, mais on a quand même essayé de ratisser toute la région du secteur Magog pour voir les autres sources potentielles. On en a identifié quelques-unes de ponctuelles. L'étude est toujours en cours et probablement qu'à l'automne 99, on devrait être en mesure, on s'est engagé en tout cas à produire une étude qui ferait un certain bilan des sources potentielles de BPC dans cet écosystème-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors, vous n'avez pas d'idée actuellement des principales sources?

M. ÉMILE GRIÉCO :

Comme je vous ai dit, monsieur le commissaire...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

À part les teintures de l'usine.

M. ÉMILE GRIÉCO :

1125 Il y avait celle-là. Il y avait des terrains contaminés par des rejets de... oui, des BPC, mais des BPC dans le transformateur hydroélectrique. Ça a été une source. Il y avait des sols contaminés qui avaient un apport. Et il y a certaines entreprises qui sont soupçonnées pour l'instant, mais c'est des soupçons. On n'a pas encore de détermination précise de ça.

1130 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce que l'état de ce lac vous a amenés à prendre ou à ordonner des interventions quant aux usages possibles? Est-ce que vos constats, parce que vous parlez d'importance de pollution, est-ce que vos constats vous a amenés à prendre des mesures à l'égard des usages?

1135 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Actuellement, sauf pour l'industrie dont je vous ai parlé, pas encore, parce qu'on essaie d'avoir un portrait d'abord général de la situation avant d'intervenir auprès de petites entreprises ou de plus grosses entreprises qui pourraient être une source. Alors, on essaie d'avoir un bilan.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

La question porte sur les usages. Est-ce que, par exemple, ce lac-là étant pollué, vous interdisez la baignade ou est-ce que vous interdisez la consommation de poisson?

1145 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

Non. Par rapport à ça, le Ministère publie chaque année un bouquin, dans lequel on retrouve la consommation de chair de poisson, et ce bouquin-là tient compte de la présence de contaminants dans la chair de poisson et recommande aux citoyens de ne pas manger ou de manger d'une façon limitée certaines espèces qui peuvent être contaminées. Alors, déjà...

1150 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, mais ça, nous connaissons bien cette publication-là. Mais comment les citoyens peuvent savoir que la chair du poisson pêché dans le lac Magog a tant de ppm de BPC?

1155 **M. ÉMILE GRIÉCO :**

1160 Alors, vous référez surtout s'il y a eu une campagne d'information un peu exhaustive sur le sujet. Je répondrai que non, sauf les informations qui ont été publiés et qui ont été publiques. Il y a eu une conférence de presse de faite, publication de ça, et l'information a été à ce

1165

moment-là traduite à l'ensemble de la population. Mais il n'y a pas eu de campagne plus spécifique que celle entourant la publication du document dont on vous a parlé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1170

Et est-ce que votre bilan de la situation vous amène à conclure que ces actions-là ont été suffisantes?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1175

Monsieur le commissaire, il faudrait peut-être demander à nos collègues de la Santé publique si eux, à leur niveau, ont fait une intervention particulière relativement à la santé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1180

Oui, s'il vous plaît. Alors, j'imagine que vous travaillez en synergie?

M. RENO PROULX :

1185

En fait, je dois avouer bien humblement que j'apprends ça ce soir la contamination du lac Magog par le poisson. On n'a pas été informés de ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1190

Vous l'apprenez ce soir? Alors, je pense qu'il y a eu un raté dans la collaboration essentielle entre la Santé publique et le ministère de l'Environnement sur un lac dont on parle de contamination importante des poissons aux BPC. Ce n'est pas rien, là. C'est vous autres qui l'avez écrit.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1195

Monsieur le commissaire, sans porter de jugement, le document en question ou le sujet en question a été rendu public à l'automne 96, je crois, lors du lancement de l'état de situation de l'écosystème de la rivière Saint-François. Et le Ministère, depuis ce temps, de façon régulière, via des communiqués ou via des contacts avec la presse, donne un état de situation au niveau des recherches.

1200

1205

Je pense qu'au niveau des organismes du milieu, particulièrement le CRE, ces organismes-là sont relativement très bien informés de la situation. Ils sont des organismes, je pense, qui mettent aussi de la pression sur le Ministère pour que la situation soit détectée et régularisée. Bon, est-ce que ça a été suffisant? Est-ce qu'on aurait pu en faire plus? Possiblement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1210 Je pourrai toujours demander tout à l'heure au responsable du CRE s'il se voit un rôle de multiplicateur ou diffuseur de l'information publique en matière de santé publique quand c'est des questions de cette nature-là. Il m'apparaît que c'est d'abord la responsabilité des services publics dûment mandatés pour le faire. Les CRE ont plutôt un rôle, comme leur nom le dit, de conseil, donc d'acquisition de connaissances, de coordination et d'animation du milieu.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boisvenu, la question sur cette chose-là, c'est de savoir s'il y a des actions spécifiques qui ont été menées pour le petit lac Magog en particulier.

1220 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

C'est-à-dire que le mandat du ministère était de faire connaître à la population la présence de BPC dans le cours d'eau et dans la chair de poisson. C'est notre mandat.

1225 Le deuxième mandat qu'on a, c'est de régler le problème. Et depuis ce temps, la Direction régionale s'est associée avec le milieu, particulièrement la Municipalité, particulièrement les entreprises du milieu, pour identifier les sources du problème. Et à ce niveau-là, la Direction régionale avec des collègues du central, qui sont particulièrement les spécialistes dans le domaine, ont investi des sommes d'argent assez importantes pour identifier
1230 les sources et ensuite amener les corrections appropriées.

LE PRÉSIDENT :

1235 Ça va. J'essaie juste de savoir si une information particulière sur le lac Magog a été donnée ou s'il s'agit d'une information générale sur la contamination du poisson par les BPC. Je veux juste voir s'il y a eu quelque chose de particulier sur ça.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1240 Non. En septembre 96, en conférence de presse à Magog même, cette nouvelle-là a été lancée publique avec le ministre dans le temps.

LE PRÉSIDENT :

1245 Et il n'y a pas eu d'autres reprises sur ce point-là?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Non, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors, si je comprends bien, le rapport diagnostic complet va être disponible à l'automne 99, donc avant la fin des travaux de la Commission. Merci.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Oui, monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Alors, beaucoup de personnes se sont inscrites. Je doute qu'on puisse parvenir à toutes les avoir ce soir. Mais de toute manière, on est ici pour trois jours.

Le premier sur la liste, monsieur Jean-Guy Dépôt, s'il vous plaît.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Bonsoir, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Dépôt!

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur le commissaire! J'ai bien l'impression que monsieur Genest prépare une question pour moi à propos des BPC. Mais si vous permettez, monsieur le président, auparavant, à titre de président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre très belle région. Vous êtes ici dans la région la plus verte du Québec.

De fait, en 1991, suite à une étude de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Estrie fut identifiée comme la région la moins affectée par les stress environnementaux. Notre région est unique et privilégiée avec son mouvement Estrie zone verte, sa Fondation estrienne

1290 environnement, ses organismes RAPPEL, CHARMES, Enviro-Accès, Action Saint-François, l'Association de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, et je pourrais en nommer plusieurs autres.

1295 Vous aurez, durant les trois prochains jours - et je suis très content et je vous remercie d'avoir rajouté la cinquième période, qui fera qu'on pourra avoir un total de quinze heures à s'adresser à vous, c'est-à-dire mercredi soir - vous aurez l'occasion de rencontrer les différents intervenants et de constater qu'ici, en Estrie, l'eau est une ressource très importante pour les Estriens. Et on espère qu'avec vous et on souhaite qu'ensemble on pourra améliorer la gestion de l'eau dans le respect des principes de développement durable.

1300 Et ce soir, je vais être très bref. Je vais vous expliquer pourquoi. C'est que nous, au CRE, on a planifié un peu les interventions qui devront se faire au courant des trois prochains jours. Et ce que nous souhaitons, c'est que les gens qui travaillent puissent intervenir ce soir et demain soir en priorité, alors que ceux, comme moi, qui sont retraités et qui peuvent être ici dans l'après-midi, bien, on interviendra plutôt l'après-midi pour laisser la chance aux autres.

1305 Donc, je serai très bref. Ce que je veux, c'est déposer auprès de la Commission un document de cinq pages, comme je vous en avais parlé à Montréal, où on décrit la politique de développement durable du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, et un autre document de deux pages, qui consiste en les principes de développement durable des ressources hydriques du Canada. C'est un document qui nous vient de l'Association canadienne des ressources hydriques. Donc, je crois qu'avec ces deux documents-là, lorsqu'on se gargarisera de développement durable, bien, là, on saura mieux en quoi ça consiste.

1315 J'ai seulement qu'une question et je laisserai, après ça, la chance aux autres intervenants d'être ici présents au micro. Pour avoir visité le centre de consultation de l'Université de Sherbrooke à trois occasions, soit les 22, 25 et 29 mars, j'ai pu constater qu'il y avait peu de documents malheureusement de disponibles. Est-ce qu'on aura bientôt les documents qu'on a demandés? Entre autres, vous savez, monsieur Beauchamp, ce que j'ai demandé à Montréal sur la question des trihalos et les municipalités touchées par les problèmes de plomb dans l'eau potable.

LE PRÉSIDENT :

1325 Alors, écoutez, sur le retard de dépôt des documents, ce n'est pas un retard de dépôt, c'est un retard d'expédition. On a eu déjà plus d'une centaine de documents déposés et notre secrétariat a été complètement inondé. J'ai vérifié vendredi - j'étais à Québec vendredi - et là, les secrétaires responsables de l'expédition me disaient que là on en sortait. Donc, les documents devraient arriver ou sont arrivés aujourd'hui. Pour ça, l'essentiel est fait.

1330 Pour le détail de chaque document, de mémoire, je ne peux pas vous le dire. Il me semble que celui sur les trihalométhanes a été déposé, mais c'est sous bénéfice d'inventaire, et

ça, vous voyez la secrétaire de commission qui peut vous dire lesquels sont rentrés, lesquels ne sont pas rentrés encore.

1335 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Je vous remercie.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Maintenant, à chaque fois que quelqu'un nous dépose un document, nous demandons la version informatisée, électronique quand elle existe, et nous la mettons sur le site. Et là, je dois vous avouer qu'il y a eu des ratés au BAPE parce que je me suis aperçu qu'on a eu des documents et les secrétaires ont retardé à faire cette inscription. Et là, j'ai dû
1345 intervenir pour m'assurer que tous les documents en support électronique soient inscrits le plus rapidement sur notre site, entre autres les transcripts évidemment, les transcripts des premières journées, qui sont déjà disponibles et qui sont déjà rendues sur le site.

1350 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Si vous permettez, monsieur le président, je dépose ce soir sur papier et je vérifierai demain matin à nos bureaux voir si on ne peut pas vous fournir la documentation.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous déposez un document, on le regarde avant de l'accepter, voyez-vous, parce que c'est le site de la Commission et la Commission doit s'assurer de la qualité. À priori, je pense qu'on va l'accepter.

1360 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Dépôt, il y a plus de 50 % des documents demandés à Montréal qui ont été déposés. Il y en a un certain nombre sur les trihalométhanes, en particulier l'étude de Patrick Levallois qui s'intitule «Qualité de l'eau potable et les trihalométhanes» du Centre de santé
1365 publique. Alors, vous pourrez voir la liste. Alors, celui-là a été demandé à votre initiative en particulier.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

1370 D'accord. C'est parce que ce matin encore, j'allais à l'université, puis j'étais surpris de constater que la boîte est toujours quasi vide et dans le même état depuis trois jours, trois, quatre jours.

LE PRÉSIDENT :

1375 Mais n'ayez pas peur, elle va se remplir.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

1380 Je vous fais confiance.

LE PRÉSIDENT :

1385 Merci.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

1390 Merci. Comme ça, je m'en tire sans question de monsieur Genest sur les BPC. Je reviendrai. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1395 J'imagine que l'inscription s'est faite stratégiquement dans la liste sur les retraités, non-retraités?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

1400 Monsieur le président, on a tenté, évidemment avec les différents organismes que j'ai mentionnés tantôt, d'organiser ça de sorte que ça fonctionne de cette façon-là.

LE PRÉSIDENT :

1405 Puis sinon, négociez entre vous et on va y aller. De toute manière, on va s'entendre et on va écouter tout le monde.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Parfait, merci.

1410

LE PRÉSIDENT :

Alors, Étienne Tétrault, s'il vous plaît.

1415

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

Monsieur le président, madame, monsieur le commissaire, les experts, mesdames, messieurs, je suis Étienne Tétrault. Donc, je suis vice-président d'une petite association de lac qui est un bassin en eau potable, qui est le lac de l'Est situé à Disraeli Paroisse, donc dans le haut-bassin de la Saint-François. Et nous appartenons à la Municipalité de Disraeli Paroisse qui puisse ses taxes, et Coleraine qui puisse son eau potable.

1420

D'abord, je voudrais dire aux experts aussi que j'ai apprécié le document qui nous permet de faire un bon tour d'horizon. Et si j'ai bien compris, monsieur le président, nous avons droit à deux questions, je pense?

1425

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça.

1430

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

Très bien. Donc, la première que je vais poser, si je prends le document, c'est au chapitre premier où on parle d'une politique, d'une démarche vers une politique de l'eau. Une politique, je ne sais pas si on veut aller plus loin, mais quand je vois le mot «politique de l'eau», pour moi, ça me dit qu'il n'y a pas une assise juridique nécessairement. Ça peut être un livre bleu, puisqu'on parle de l'eau; ça peut être un livre blanc, un livre vert.

1435

Et j'ai noté que dans ce document, il y a quand même onze lois provinciales qui sont citées, onze lois fédérales et une série de règlements. Et je me suis demandé si cette question très vaste de l'eau, qui est très importante pour le Québec, pourquoi est-ce qu'on s'en va vers une démarche vers une politique de l'eau et non pas vers une sorte de loi cadre qui aurait des assises vraiment importantes. Alors, je veux simplement savoir quelle est la démarche et jusqu'où on va aller pour assurer vraiment des assises juridiques solides pour une ressource qui est tellement importante et grande au Québec.

1440

1445

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Si vous permettez, monsieur le président, sans expliquer tout le corpus législatif de l'environnement, disons que parfois le Ministère et le gouvernement adoptent, avant de passer à la partie réglementaire ou à la partie législative, une politique. Parfois, ces politiques demeurent des politiques.

Je vous donne l'exemple suivant d'un cas qui a généré une réglementation, la Politique sur les neiges usées. Cette politique-là date de 88. Elle a été rafraîchie à plusieurs reprises, dont notamment en 96, pour alléger certaines mesures, on en a parlé lors d'audiences antérieures. Et finalement, le gouvernement a, en plus de la politique, adopté un règlement sur les neiges usées. Il y a aussi la Politique sur la réhabilitation des sols contaminés - ce n'est peut-être pas la bonne identification - et la Politique sur l'eau.

Évidemment, compte tenu, comme monsieur a souligné, de la multiplicité des intervenants, la multiplicité du cadre légal, on parle du Code civil, mais on parle aussi de la Loi sur le régime des eaux, on parle de la Loi sur la qualité de l'environnement, on parle d'une foule d'autres lois qui dépendent tantôt du ministère de l'Agriculture, tantôt du MSSS, etc., alors il y a huit ministères qui ont contribué à la rédaction de ce règlement, et avant de procéder à quelque geste législatif, le gouvernement a décidé donc de ramasser ce cadre-là et d'en faire au point de départ une politique globale qui verra à apporter une certaine cohérence dans tout ça.

Je souligne également, comme je l'ai fait lors d'autres audiences, le document de consultation n'a certes pas la prétention d'être exhaustif et complet. Il donne un avant-goût, une base très générale pour permettre aux intervenants de se questionner. C'est un certain nombre de questions en vue justement de l'écriture d'une telle politique. Le choix du gouvernement aurait pu être de rédiger le document de politique. Il a choisi de mandater une commission, la vôtre, pour entendre le public, pour que le public puisse émettre son opinion sur tous les sujets relatifs à l'eau - et ils sont très nombreux - en vue d'une rédaction d'une politique.

Est-ce que suite à la politique, le gouvernement choisira d'en faire une législation? Pour le moment, c'est pour le moins prématuré. Mais la démarche actuelle, c'est vraiment une politique et c'est ce qui se dessine pour au moins apporter une cohérence dans l'application des divers lois et règlements sur l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur Latulippe, en tant que membre du Réseau international des organismes de bassins, vous avez accès à des données comparatives issues de différents pays. Est-ce que cette approche d'une politique est utilisée par un certain nombre de pays par rapport à une approche plus normative ou une approche législative?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

En France -- notamment, vous avez raison de le souligner, dans le Réseau international des organismes de bassins, il y a 40 pays et une centaine d'organismes qui exercent la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants, entre autres en France. Et je pourrai donner les références, non pas déposer auprès de la Commission parce que c'est un volume qui a été écrit par d'autres que le ministère de l'Environnement, qui a précédé la Loi sur l'eau française qui date, si je ne m'abuse, de 92.

Alors, il y a eu une politique sur l'eau en France. Et dans d'autres pays, il existe des lois sur l'eau. Mais dans certains pays, on pourra en faire une certaine nomenclature, je vous reviendrai sur ça où dans certains pays on a adopté les premiers gestes, soit une politique ou d'autres gestes avant d'arriver à une législation de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et en général, la raison d'être de cette démarche est, j'imagine, dans le sens que vous l'indiquiez, à savoir d'aller chercher d'abord par des grandes orientations une espèce de bloc de cohérence avant d'y aller du point de vue normatif et législatif.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Effectivement. Et une politique peut aussi servir à associer d'autres partenaires. Je vous donne un autre exemple.

La Politique de protection des rives, quand on en lit les paragraphes, on y voit non pas une structure rigide au niveau juridique mais, par exemple, on parle de mise en oeuvre par les MRC. C'est un texte beaucoup plus coulant. La Politique de protection des rives est une politique qui, finalement, devient, si je peux m'exprimer ainsi, coercitive à partir du moment où la MRC l'a intégrée dans son schéma d'aménagement et que, par le jeu de la conformité, les municipalités l'ont aussi intégrée dans les règlements d'urbanisme, construction, lotissement, zonage.

Alors, la politique donne une possibilité d'un jeu moins normatif, un cadre moins rigide qu'un texte réglementaire et le texte réglementaire vient normaliser et encadrer d'une façon très très concrète. La gestion de l'eau, de l'avis du gouvernement - et j'en ai pour preuve le document de consultation et la démarche entreprise - n'est pas prête à passer au stade de la législation, de toute évidence. Il veut plutôt voir l'éventail de ce qui se passe au niveau de la gestion de l'eau, permettre une discussion publique et en faire d'abord un geste de politique.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

1535 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Très bien, puisqu'il s'agit de l'information. Et si jamais il y a des documents qui nous donnent des éléments comparatifs, ce serait intéressant de les avoir, si jamais c'est possible, monsieur le président.

1540

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

1545 **M. ÉTIENNE TÉTRAULT :**

Deuxième question. Si l'eau devient commerciale et exportable en vrac ou autrement, je voudrais savoir si elle est soumise à l'entente de libre-échange nord-américain, l'ALENA.

1550

Parce que j'ai vu l'inquiétude des autres provinces vis-à-vis cela. Ils ont peur que le Québec donne un permis, soit un canal qui amène l'eau aux États-Unis ou soit qu'il y ait trop d'exportation. Et quand on voit des compagnies comme Nestlé qui sont là - on sait ce qu'ils ont fait en Afrique avec le café et le chocolat - on ne voudrait pas qu'ils fassent la même chose avec l'eau au Québec.

1555

Donc, je veux savoir, si c'est le cas, si c'est soumis à l'ALENA, je voudrais savoir comment le Québec peut évidemment contrôler les permis et avoir un certain contrôle, comme on en a sur les alcools, sur l'eau par Hydro-Québec, la Loto-Québec, etc. Je voudrais savoir un peu comment on se situe par rapport à ça, monsieur le président.

1560

LE PRÉSIDENT :

1565

D'accord. Je vous signale tout de suite que cette question-là a fait l'objet de communication très précise dans les soirées de lancement à Montréal, dans les journées de lancement, et que déjà dans les transcripts, vous pouvez trouver des réponses, notamment du ministère de l'Industrie et du Commerce, si ma mémoire est bonne, assez serrées. Il y a quelque chose, il y a une réponse assez bien ramassée là-dessus, assez précise. Mais je vais demander à monsieur Latulippe de compléter, s'il vous plaît.

1570 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, monsieur le président, je pense que je pourrai fournir des explications après avoir consulté la documentation qui est extrêmement complexe. On l'aura constaté à Montréal. Mes collègues du MIC qui, je pense, ne sont pas ici ce soir - je ne me trompe pas - pourraient
1575 donner tout le détail de tout ça.

En résumé, pour contribuer à l'avancement, disons que la question est extrêmement complexe. La démarche du gouvernement québécois, c'est d'axer ce dossier-là de l'exportation en vrac - et on le voit par le thème «Les enjeux mondiaux - à la consultation et à la discussion
1580 publique.

Vous l'aurez constaté, lors des interventions notamment du gouvernement fédéral, que le gouvernement fédéral fait une démarche de stratégie sur l'eau douce. Alors, le Québec a je ne dirais pas pris position, parce que ce n'est vraiment pas le cas vis-à-vis les détails de cette
1585 stratégie-là, mais a voulu axer le débat sur ces questions-là sur la consultation actuelle publique sur l'eau.

Alors, est-ce que l'eau fait partie des questions de l'ALENA? Je pourrai vous donner des informations après consultation. Il y a une question - peut-être que monsieur des Affaires
1590 internationales pourrait intervenir - il y a une question de mise en contenant.

LE PRÉSIDENT :

Il a hoché la tête pour dire que oui, je pense.
1595

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, il opinait du bonnet.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Mayrand!

M. KAREL MAYRAND :

Je vais essayer de faire un court résumé de quelque chose d'absolument complexe. D'abord, je veux juste dire au départ qu'au niveau des - pour en revenir à la dernière question - au niveau des comparaisons des politiques à l'étranger, le ministère des Relations
1605 internationales va déposer un document là-dessus, qui fait un survol des modèles étrangers, et
1610 puis ça pourra alimenter la Commission.

Maintenant, pour ce qui est de l'ALENA, en ce moment, il y a un débat à savoir est-ce que l'eau en vrac pourrait être considérée comme une marchandise au même titre que l'eau embouteillée? Est-ce que l'eau finalement en vrac pourrait être un produit? Ce qui a motivé la

1615 volonté du gouvernement fédéral d'éviter une exportation d'eau en vrac, c'était qu'il y ait un précédent qui soit créé et que l'eau devienne de facto une marchandise exportable.

Maintenant, même si l'eau était considérée en vrac comme une marchandise exportable, pour faire un résumé rapide, il est possible aux termes de l'ALENA d'avoir des restrictions au

1620 commerce de l'eau, en autant qu'il y ait des mesures similaires qui s'appliquent sur le marché intérieur, que les entreprises nationales et étrangères soient traitées sur un même pied, donc sur un pied d'égalité et que les mesures ne constituent pas des barrières déguisées au commerce. Donc, ça, c'est les paramètres.

Maintenant, aux termes de l'ALENA, il y a des principes qui sont avancés, qui donnent une possibilité, disons, de protéger l'environnement dans le cadre du commerce. Donc, le

1625 développement durable est reconnu comme un des objectifs dans le préambule de l'accord. Chaque pays conserve le droit de fixer ses normes environnementales au niveau qu'il juge approprié et il y a des conventions environnementales qui protègent l'eau, qui ont préséance sur

1630 l'ALENA, comme entre autres la Convention de Ramsar sur les zones humides. Et on ne doit aucunement utiliser la baisse des normes environnementales comme moyen pour attirer l'investissement.

Donc, par exemple, on ne pourrait pas, une province canadienne ou le Canada,

1635 réduire les normes environnementales en ce qui a trait à l'eau pour permettre des exportations.

Et finalement, il y a un accord parallèle sur l'environnement qui oblige les États et les gouvernements membres, dont le Québec fait partie, à appliquer de manière effective la

1640 législation environnementale. C'est-à-dire qu'il faut que les règlements et les lois au niveau de l'environnement et de la protection - bon, dans ce cas-ci de l'eau - soient appliqués. Donc, à ce moment-là, s'il y avait des exportations d'eau en vrac, donc massives, c'est possible qu'il y ait des impacts sur les écosystèmes et, à ce moment-là, j'imagine que la Loi sur la qualité de l'environnement ou des choses comme ça pourrait s'appliquer.

Et finalement, je dois mentionner pour terminer qu'il y a des possibilités de plainte du public dans le cadre de cet accord parallèle là sur l'environnement et qu'il y a en ce moment

1645 négociation, un accord sur les évaluations d'impact transfrontalières. Mais on n'a pas encore -- ce n'est pas rendu public, c'est-à-dire quel est le rayon près des frontières où cet accord-là serait effectif, mais il donnerait voie aux populations des deux pays dans le cadre des projets

1650 dans les régions frontalières où on pourrait retrouver les questions d'exportation d'eau.

Ça termine le tour d'horizon.

LE PRÉSIDENT :

1655

Je vous rappelle que là où il en a été question, c'est dans la soirée du 17 mars au soir, à deux occasions, dans l'exposé d'Environnement Canada où ils avaient aussi un spécialiste, un juriste, je pense bien, qui a abordé ces questions-là, et dans l'exposé du ministère de l'Industrie et du Commerce. Et là, évidemment, avec l'intervention complémentaire de monsieur Mayrand, vous avez un peu le cadre dans lequel cela a été présenté.

1660

1665

Ce que j'en ai retenu, moi - mais là, c'est sous bénéfice d'inventaire parce que parfois la mémoire nous joue des tours - c'est que quand c'est dans un contenant, effectivement ça rentre dans l'ALENA, et quand ça n'est pas dans un contenant, c'est protégé, ça n'entre pas dans le cadre de l'ALENA.

1670

Mais il y a eu une controverse sur la notion de citerne, entre autres, et sur l'original anglais probablement du mot «citerne» et sur sa signification. Mais là, je vous dis ça de mémoire. Je ne veux pas dire que le président a dit cela, vous irez voir sur les transcriptions. Ça va?

M. ÉTIENNE TÉTRAULT :

1675

Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1680

Merci. Alors, je décrète une pause de dix minutes, le temps de se délier les jambes, donc une pause courte.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1685

LE PRÉSIDENT :

Je demande monsieur Jean-Claude Thibault, s'il vous plaît.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1690

Comment vous dire jusqu'à quel point nous sommes heureux de vous voir! J'ai déterré, juste pour rire, dans ce dossier qui n'est quand même pas d'hier, le titre de la Tribune du 25 novembre 97:

1695

«Le RAPPEL dénonce le débat faussement public sur l'eau. Le débat public tant attendu sur la gestion de l'eau au Québec est réduit à un symposium de spécialistes sur la privatisation et la commercialisation de cette ressource dénoncent les groupes écologistes.»

1700 Et nous sommes tout surpris de vous voir ce soir et tout heureux. Pour des citoyens comme nous en Estrie, c'est un baume de fraîcheur, d'air printanier de vous voir tous ici. C'est un baume, vraiment. Après avoir eu la chance d'avoir ce que, nous, on appelle pas un sapin de Noël mais des pylônes de Noël, je vous garantis que les Estriens sont heureux. On va essayer d'en profiter au maximum.

1705 J'ai deux questions à vous poser, une sur l'évaluation qui est faite à l'heure actuelle dans l'ensemble des dossiers sur la qualité de nos eaux et une deuxième - vous vous en doutez de la part de notre organisme - sur qu'est-ce qu'il en est concrètement des espoirs de gestion intégrée par bassins versants.

1710 Je commence avec l'évaluation de la qualité de nos eaux. On s'inquiète un peu. On s'interroge du ton de notre ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin. Dans le document de consultation publique, je lis très rapidement à l'introduction:

1715 «Dans l'ensemble, nous pouvons considérer comme acceptable et bon l'état général de nos eaux de surface et de nos eaux souterraines.»

Heureusement, tout de suite après, on dit qu'il y a place à amélioration. Mais on est un peu mal à l'aise en Estrie actuellement avec une déclaration publique générale comme ça, et je vous explique pourquoi. Nos petites données à RAPPEL que nous avons depuis deux ans, nous faisons un suivi de qualité des eaux et nos données sont vraiment en dissonances avec un tel discours.

1725 Exemple, cette année, on a fait une étude de suivi de la qualité des eaux, en 97, avec la collaboration de vingt-deux de nos associations. Et cette année, il y a trente-deux de nos associations, trente-deux lacs qui ont été analysés et une douzaine de tronçons de rivières. Ça couvre vraiment le bassin hydrographique de la Saint-François. Et plus que ça, on va chercher le bassin hydrographique de la Chaudière, Nicolet, Missisquoi, finalement l'ensemble du territoire estrien.

1730 Sur nos 32 lacs, nous avons un grand total de 75 % de ces lacs qui, dans le cas du phosphore total, dépassent la norme du ministère de l'Environnement de 20 microgrammes le litre, 75 %, alors qu'au Vermont, notre voisin du sud - et c'est là que le bât blesse - sur leurs 39 lacs, c'est un total de 10 %. Alors, vous comprenez qu'on est un petit peu mal à l'aise avec le discours.

1735 Et là, je vais aller plus clairement au régional. J'ai des indications qui me permettent de nuancer le discours ministériel. Heureusement, on a toujours la chance d'avoir des gens plus près de nous qui peut-être sont plus près de la réalité, de notre réalité quotidienne en tout cas. Je fais référence ici au rapport, que malheureusement on ne trouve pas dans vos documents à l'arrière, mais je pense auquel les gens devraient référer lorsqu'on parle de l'eau, du moins en

1740

Estrie, qui s'appelle «État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Saint-François», l'étude 91-95. Et je cite.

1745 «En bon état dans sa partie amont, le cours d'eau...»
- on parle de la Saint-François évidemment -
«... subit des impacts importants à la hauteur de plusieurs agglomérations urbaines et industrielles, comme East-Angus, Sherbrooke, Brompton, Drummondville. Ces agglomérations déversent dans la rivière des matières organiques et des toxiques, tels que les métaux, les HAP, les BPC, les acides gras ou des dioxines et furannes.»

1750 Oh! là, là, on avait peur. Quand on a lu ça, en 96, on a eu peur.

«Par conséquent, en aval de ces sources de polluants, le nombre d'espèces diminue. Les espèces sensibles à la pollution disparaissent au profit des plus tolérantes. Et chez les
1755 poissons, les taux d'anomalies montent en flèche.»

Rapport 96. Rapport 99, des données, j'imagine, de 98. Et ma question arrive.

«Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de
1760 l'eau, qui intègre 9 indicateurs conventionnels de l'eau...»

LE PRÉSIDENT :

1765 Vous êtes à quelle page du document, s'il vous plaît?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Excusez, monsieur. 6 du document «Portrait régional de l'eau». Je réfère donc à ce document plus récent, mais vous comprenez que je fais le lien entre nos données 95 pour voir
1770 l'évolution, parce que j'aimerais avoir des précisions finalement. Alors, il révèle que, hormis le tronçon de la rivière Saint-François en aval de Bromptonville, la qualité générale des cours d'eau de l'Estrie est bonne ou satisfaisante.

1775 Bon, dans un premier temps, je dois vous dire que les données que nous avons - et on pourra partager ça plus dans le détail si nous avons le temps - mais au niveau des rivières, parce qu'ici on dit «en aval de Bromptonville», mais nous, nous avons plusieurs rivières en aval de Bromptonville où nous dépassons, mais complètement, la norme du 30. Dans le cas des rivières, c'est 30, pour le phosphore total, 30 microgrammes au litre. La rivière Coaticook, à titre d'exemple, en moyenne, sur quatre stations en quatre moments, 180 microgrammes. La
1780 rivière au Saumon, 250 microgrammes. La norme est de 30 microgrammes. La rivière Moe, 264. J'arrête là parce que je ne veux pas vous donner toutes les données. Et ce n'est pas les pires. Et ça, c'est tout en amont de Bromptonville.

1785 Bon, ceci étant dit, ce n'est pas qu'on conteste, c'est qu'on essaie de voir - et c'est ça qu'on est venu chercher ce soir et ces mois-ci - on veut avoir des précisions là-dessus. Deux questions.

1790 D'une part, est-ce qu'on a des données précises ou est-ce qu'on peut avoir des données plus précises sur l'ensemble des principaux cours d'eau qui sont en amont de la rivière Saint-François, des affluents de la rivière Saint-François, c'est-à-dire pas des données seulement sur la rivière Saint-François mais sur ses affluents?

1795 Alors, vous comprenez là, les gens de la région savent que je parle de toutes les rivières, Coaticook, Cookshire, Massawippi, alors toutes les rivières qui alimentent la Saint-François. Et quel est l'état aujourd'hui de santé des espèces animales et de l'écosystème en aval de Bromptonville.

1800 Alors, c'est ma première question sur l'évaluation de la qualité des eaux, en deux volets, les données en amont de façon plus précise et, en aval surtout, l'état de santé de nos espèces animales et de l'écosystème aquatique. Alors, je m'adresse évidemment principalement au ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1805 Très bien. Juste en commençant, vous avez évoqué principalement le phosphore, le Ministère indique 9 indicateurs.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1810 Volontairement, je n'entrerai pas dans le détail de l'ensemble des paramètres que nous avons utilisés. On utilise celui-là aujourd'hui parce qu'il nous semble plus facile de travailler sur les causes. Et contrairement au Ministère, on n'est pas capable de faire, jusqu'à maintenant en tout cas, une évaluation globale. On n'a pas les moyens techniques ni financiers, pour un jeune organisme comme nous, d'aller chercher ces données-là. Alors, c'est pour ça qu'on vient prier
1815 notre Ministère de nous fournir le reste.

LE PRÉSIDENT :

1820

Vous trouverez, dans des transcripts antérieurs de notre discussion en Beauce, des éléments là-dessus, parce que le Ministère lui-même a fait la même opération pour le phosphore à propos de la Chaudière. Il y a un justificatif à ça qui est assez proche de ce que vous avez dit.

1825

Alors, monsieur Boisvenu, on peut essayer d'aller chercher les informations. Est-ce que vous pouvez commenter d'abord l'état de la qualité et les paramètres que vous avez et les données en amont de la Saint-François, les données plus précises, et aussi l'état de santé des écosystèmes aquatiques en aval de Bromptonville.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1830

Si vous permettez, monsieur le président, je vais prendre la relève. Nous aurons demain - malheureusement pour monsieur - un spécialiste qui n'est pas ici ce soir, qui s'occupe de la qualité du suivi du réseau de qualité des cours d'eau et qui pourra vous alimenter de façon beaucoup plus précise.

1835

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Demain soir ou demain après-midi?

1840

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Il devrait être ici demain après-midi et demain soir.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1845

Monsieur Martin Lemmens, qui est chargé de dossier à RAPPEL, devrait être là demain soir. Ce serait parfait.

LE PRÉSIDENT :

1850

D'accord, on peut reprendre la conversation demain soir?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1855

Absolument et nous aurons notre spécialiste sur les deux éléments.

LE PRÉSIDENT :

Vous, vous avez des données. Vous arrivez avec des données.

1860 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Oui.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Est-il possible, pour s'assurer des meilleures réponses qu'on puisse atteindre, que vos données soient communiquées au ministère de l'Environnement? Ce n'est pas des affaires confidentielles?

1870 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

1875 Non, non, pas du tout, sauf qu'il y a une question d'éthique par rapport à nos associations. Ce matériel-là a été monté par nos associations sous forme bénévole et nous ne leur avons pas encore publié. Il sera publié dans deux semaines. Est-ce que c'est possible que ces données-là vous soient remises après?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

1880 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

Est-ce que vous demandiez les données pour demain ou...

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, ce que je voulais, je voulais une communication entre les organisations pour vous assurer que les réponses soient le plus précises possible. Je ne les demande pas pour moi. Je vous dis, parlez-vous donc pour qu'il y ait le plus de --

1890 **M. JEAN-CLAUDE THIBAULT :**

1895 On pourra vous fournir les données au moins synthétiques pour demain. J'ai un tableau que je peux vous laisser ce soir. Mais pour ce qui est des données spécifiques à chaque lac, on attend de les publier aux nôtres. Et après, ça nous fera énormément plaisir de les laisser à la Commission.

LE PRÉSIDENT :

1900 Donc, demain, votre représentant sera monsieur?

1905

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Martin Lemmens.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1910

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Vous comprendrez aussi, monsieur le président, qu'on va profiter évidemment des données de l'intervenant. Maintenant, il ne s'agit pas d'ouvrir un débat là-dessus.

1915

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Parfait.

1920

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Je profiterais de l'occasion, monsieur Latulippe, pour vous demander comment se fait la collecte des données? Prenons les exemples qui ont été donnés. Comment se fait la collecte et la validation des données par vos services?

1925

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1930

Mon spécialiste va vous entretenir de ça, mais je vous soulignais, au niveau de la connaissance, qu'il y avait deux réseaux, un sur la qualité, un sur la quantité. Celui de la qualité, qui intéresse monsieur, comporte 350 stations réparties dans 40 bassins. Alors, je ne peux pas croire qu'on n'en aura pas sur la Saint-François. On pourra vous répondre de façon très précise demain là-dessus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1935

Et vous, monsieur Thibault, les données sont prises --

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1940

Sont spécifiquement dans les bassins et sous-bassins hydrographiques de la Saint-François, en 32 points par les lacs et en 12 autres tronçons.

1945

J'aimerais, si vous permettez, quand même profiter de la présence de monsieur Latulippe. Nous, l'impression qu'on a - et j'aimerais ça qu'on puisse la préciser - on parle beaucoup d'amélioration du réseau hydrographique québécois, et dans le sud, quand on fait allusion à l'amélioration, on a l'impression, nous autres, qu'on fait allusion beaucoup à l'amélioration sur le plan bactériologique et de certains polluants très spécifiques.

1950

Mais je ne vous cache pas que nos gens... on est au-delà de 5 000 membres actifs. Il y a des gens là-dedans que ça fait vingt-cinq ans, parfois même trente ans, trente-cinq dans les plus vieux, mais je ne voulais pas le nommer - moi, ça fait seulement vingt-cinq ans - et on voit aller nos lacs, on les voit s'eutrophiser. On ne se compte pas de menterie. On n'a pas besoin d'étude de dix ans, on les voit aller, parce que ça fait vingt-cinq ans qu'on fait des petites études familiales et précises là-dessus au quotidien.

1955

Vous n'avez pas l'impression qu'au niveau de la pollution, je dirais, écosystémique, on n'a pas gagné grand-chose. C'est-à-dire qu'on est capable sur le plan bactériologique de dire: «Oh! wow! il y a moins de bactéries fécales là, il y a moins de BPC là, il y a moins de dioxines, il y a moins de furannes, mais ça reste que nos plans d'eau s'eutrophisent, ils vieillissent. Les plantes aquatiques prolifèrent, mais vraiment augmentent. Au niveau des poissons...

1960

1965

Je voyais monsieur Boisvenu tantôt faire allusion à des études tant espérées d'ailleurs au niveau du doré jaune. Le doré jaune, les populations nous semblent vraiment perdre de leur qualité. Vous n'avez pas l'impression qu'entre le discours officiel «Oh! l'eau, ça va bien, c'est beau» et la réalité, il y a comme deux -- on a deux perceptions. Mais ce n'est pas un jugement là, c'est plus une question plus générale que je pose.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1970

Mais monsieur Thibault, quand vous dites nonobstant les mesures bactériologiques, on voit nos lacs s'eutrophiser, qu'est-ce que vous voyez? Quels sont les symptômes qui vous font poser ce diagnostic?

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

1975

1980

La prolifération des plantes aquatiques, la présence d'algues dans des plans où il n'y en avait pas du tout, la turbidité de certaines eaux qui étaient transparentes. Et là, des exemples dans le coin, demandez-les à tout le monde dans la salle, vous avez à peu près une quinzaine de représentants de lacs ici. Allez au lac Lovering, allez au lac -- et là, je pourrais tous vous les nommer, pratiquement. Et tous les gens vont dire: «Ah! bien, oui, ma mère buvait cette eau-là au lac Lovering.» Et sa mère ne boit plus l'eau. Et on s'améliore.

Moi, il y a quelque chose dans le discours qui nous effraie. On aimerait que le ministère de l'Environnement, entre autres - et je n'accuse pas du tout les nôtres - mais on aimerait qu'on

1985 nous donne quand même l'heure juste de ce qu'on ressent et de ce qu'on voit. Il semble y avoir une dissonance là entre les chiffres officiels, bien qu'il y a des très belles nuances dans le portrait régional.

1990 Dans le portrait régional, ce qu'on ne voit pas dans le document provincial, c'est très clair, il y a des problèmes dans des lacs aussi réputés que le Memphrémagog, le Massawippi. Il y a des problèmes. Ils ne sont pas chiffrés ici là, mais ils ont certainement des chiffres quelque part et il ne faut pas qu'on se compte de menteries. Nous, on le sait, il y a des problèmes.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Alors puisqu'on aura la discussion demain soir, on ne la vivra pas ce soir. C'est entendu, quand on parle d'amélioration, on réfère toujours à une situation de référence et que les référentiels peuvent être différents d'une personne à l'autre, c'est bien sûr.

2000 Alors, votre deuxième question?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2005 Me permettriez-vous un commentaire là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2010 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Moi, je m'inscris en faux contre le fait que le document de consultation présente les choses d'une façon rose. Ce n'est pas dans ces termes-là que monsieur s'est exprimé, mais je vous souligne à la page 21 -- l'objectif de ce document-là, c'est de présenter la situation, non pas de façon exhaustive, et le questionnement appelle à un portrait qui n'est pas toujours rose. Quand on parle, à la page 21:

2020 «Globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité bonne par rapport à la situation observée dans plusieurs pays industrialisés. Toutefois...»
et là, on parle de pollution. On parle de pesticides.

2025 On mentionne à cette même page les problèmes graves, sanitaires, notamment les épidémies de choléra et de typhoïde. Si on regarde à «santé publique», les pages 10, 15, 23, 24, 26 reprennent des éléments de santé publique qui reflètent certainement pour nous des états parfois dramatiques. Et c'est ce qui a amené le questionnement qui s'accroche après ces éléments-là.

2030

Quand on mentionne, par exemple, à la page 26, si vous permettez:

«Avez-vous des inquiétudes à l'égard de la qualité de l'eau potable originant des lacs et des cours d'eau quant à l'aspect de l'eau, le goût de l'eau, l'odeur de l'eau, à sa contamination potentielle par des produits toxiques ou à sa contamination microbiologique?»

2035

Et on vise même: «Est-ce que vous vous sentez suffisamment informé par les organismes?» Je pense que, bon, on peut qualifier l'approche de rose ou de positive, mais ce n'est pas le cas dans le document et ce n'est pas la démarche qu'on a entreprise.

2040

LE PRÉSIDENT :

C'est que, souvent, le malaise vient de certains adverbes ou certains jugements globaux d'introduction qui parfois peuvent paraître pour un lecteur plus apaisants que la réalité, mais on verra ça. On doit gérer ça ensemble.

2045

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est ça.

2050

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Ça me permet de faire un lien avec la deuxième question, monsieur Beauchamp.

LE PRÉSIDENT :

2055

Allez-y.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

2060

À cette page 21, à laquelle monsieur Latulippe réfère, je lis au complet:

«Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette des valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassins - et vous devinez que je vais vous parler de la gestion par bassins - et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne.»

2065

Ce n'est pas rose, mais ce n'est pas ce que nous vivons. Je m'explique.

La gestion intégrée de l'eau par bassins, je veux vérifier auprès des gens des ministères jusqu'à quel point le concept commence à être vécu dans le quotidien. On n'a pas besoin de se répéter beaucoup ensemble que la qualité de l'eau, c'est garanti d'abord par une bonne gestion

2070

des pratiques forestières dans la tête des bassins. C'est géré par des bonnes pratiques agricoles dans les têtes de bassins.

2075

Nous autres, on ne se fatigue pas à savoir l'eau qu'on a dans tel lac, s'il y a tant de phosphore total dedans, ou s'il y a une si faible concentration d'oxygène dissout, ce n'est pas à cause du lac, c'est à cause de ce qui arrive dans la tête du bassin. Ça concerne les eaux municipales, ça concerne les eaux des maisons, des résidences isolées, ça concerne la gestion des sites d'enfouissement, qu'on veuille les agrandir ou non.

2080

La question est la suivante de façon très concrète. Nous, on est conscients que tant qu'on ne s'occupera pas de tous et chacun dans un bassin versant, et tant que tous et chacun, chacune, ne saura pas qu'il est entièrement responsable de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau dans son champ ou dans sa forêt, d'accord, on va passer à côté.

2085

Est-ce que dans la région, il y a actuellement une concertation des différents ministères qui sont concernés par les quelques activités qu'on vient de nommer, mais qui touchent finalement tous les utilisateurs, principalement économiques ou exploitant des têtes de bassins hydrographiques, est-ce qu'actuellement il y a une concertation ou est-ce qu'on prévoit prochainement une concertation des différentes directions régionales en Estrie des ministères là-dessus? Alors, ne répondez pas tout le monde en même temps, mais je voudrais juste savoir si ça se parle.

2090

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2095

Alors, monsieur Latulippe ou monsieur Boisvenu, est-ce qu'il y a concertation des différents ministères au niveau régional sur la gestion de l'eau? Si on parle d'une gestion par bassins intégrés de plusieurs acteurs, est-ce que les acteurs gouvernementaux se concertent?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2100

Un premier élément de réponse: oui, les acteurs gouvernementaux se concertent. Maintenant, la gestion par bassins versants, monsieur a commencé son intervention en disant: «Est-ce qu'elle est vécue dans le quotidien?» La réponse à ça, c'est non, de toute évidence.

2105

Le projet pilote de gestion intégrée de l'eau par bassins versants, dont le financement est à hauteur de quatre cent mille dollars (400 000 \$) par le gouvernement du Québec, est un projet qui vise justement à élaborer et à répondre à un mandat spécifique sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants, qui n'existe pas de façon structurée, gouvernementalement parlant.

2110

Il y a un comité interministériel formé de six ou sept ministères reliés à l'eau, les huit ministères finalement. Les huit ministères qui ont contribué à la rédaction du document de

consultation. Ce comité interministériel-là a pour mandat de suivre le projet pilote de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de la Chaudière et va devoir l'évaluer pour soumettre au gouvernement ce qu'il en pense de cette approche-là.

2115

Donc, ce comité-là se rencontre au rythme de trois à quatre fois par année et reçoit les informations de la part des autorités du Comité de bassins de la rivière Chaudière pour en connaître l'évolution et éventuellement se fixer des critères d'évaluation. Donc il y a une concertation à ce niveau-là de façon gouvernementale sur l'approche par gestion par bassins versants.

2120

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est un comité de caractère provincial.

2125

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Provincial, voilà.

2130

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Régionalement?

LE PRÉSIDENT :

2135

Bon, la question qui est posée, est-ce que régionalement il y a aussi une forme de concertation?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2140

En dehors de ce que j'appellerais des concertations bilatérales, dans le fond, parce qu'il s'en fait quand même beaucoup de façon bilatérale, dès qu'un ministère ou un organisme intervient dans un cours d'eau, il y a une concertation qui se fait.

2145

La Direction régionale s'est associée -- d'abord, il y a toute l'approche de la gestion du lac Memphrémagog avec le comité Vermont-Québec, qui est vraiment une approche, je dirais, où l'ensemble des ministères sont associés pour regarder la problématique du lac Memphrémagog, entre autres, tant sur le plan agricole que sur l'usage.

2150

Également, sur le plan agricole, il y a une concertation qui s'est mise en place il y a un an et demi sur l'approche, je dirais, «production agricole» et l'approche maintien de qualité d'eau des rivières et des lacs. Ça, c'est en place, il y a plusieurs ministères qui sont associés à cette concertation-là.

2155

LE PRÉSIDENT :

Et, à ce moment-là...

2160

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Mais je dirais principalement pour répondre à...

LE PRÉSIDENT :

2165

Non, non, mais je veux juste voir. Dans ce cas-là, pour l'agriculture, à ce moment-là, le leadership appartient au ministère de l'Agriculture?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2170

Au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Au ministère de l'Environnement?

2175

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2180

Oui. Et peut-être le dernier exemple, la région fait depuis, je dirais, quatre, cinq ans, une démarche pour reconnaissance au niveau de la gestion de la Saint-François et l'approche qui a été plutôt utilisée par le Ministère en région, c'est beaucoup plus de s'associer à l'ensemble des partenaires pour développer une approche, je dirais, de définir sur quelle base vont être cueillies ou gérées l'ensemble des données environnementales.

2185

On a dit: «On va laisser COBARIC vivre son expérience et, entre-temps, préparons-nous à nous donner des outils pour gérer l'ensemble des informations qui sont, je dirais, éparses, mais jamais ramassées à la même place, et sur quelle base, un exemple, quel outil géoréférentiel on va se donner pour gérer l'ensemble des interventions, l'ensemble des intervenants.»

2190

Ça fait qu'actuellement, oui, il y a une concertation qui s'amorce, qui se prépare et on est plus actuellement, je dirais, à dessiner le véhicule dans lequel tout le monde va s'asseoir pour éventuellement avoir droit au chapitre pour gérer de façon collective tout l'ensemble de la Saint-François.

2195 Ça fait qu'on est vraiment, oui, je pense que l'amorce est partie et les partenaires
actuellement, on veut s'entendre sur, bien, ça va être quoi? Ça va être un autobus? Un
Volkswagen? Quelle couleur qu'il va avoir? On est en train de définir ça actuellement et ce n'est
pas facile. Vous l'avez vu avec COBARIC comment ça peut être complexe quand on assoit tout
le monde ensemble. Et lorsque COBARIC aura terminé son travail, bien, on pourra retirer ce
2200 fruit-là et puis dire: «Maintenant, on s'est entendu dans la région sur quel type de données on va
ramasser, comment on va les gérer. Maintenant, profitons de l'expérience de COBARIC, puis
partons.»

LE PRÉSIDENT :

2205 L'intervenant, dans son introduction, évoquait la protection de la tête des rivières,
évoquant la forêt et l'agriculture. Est-ce que votre Ministère a entrepris des actions dans
lesquelles il s'associerait au ministère des Richesses naturelles, ministère de l'Agriculture, pour
prendre en main d'une manière particulière la question de la tête des bassins?

2210 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Actuellement, ce qu'on a entrepris particulièrement au niveau forestier, on avait un
problème majeur au niveau forestier, c'était tous les travaux en cours d'eau, toutes les
2215 interventions, drainage, etc. Et le Ministère, avec particulièrement la compagnie Domtar en
région, a expérimenté l'an dernier une approche d'éducation par rapport aux intervenants
forestiers. Et l'approche privilégiée, c'est-à-dire même si on jouait à la police avec puis on allait
coller un inspecteur en arrière de chaque machine qui abat, il faut aller voir les travailleurs
forestiers, il faut les former, il faut les éduquer à la protection de l'environnement et la protection
2220 des cours d'eau, et on a développé avec Domtar et le ministère de l'Environnement, et Forêts je
pense qui était là-dedans, une approche de bâtir un contenu de formation qui s'adresse aux
intervenants forestiers. Et je pense que c'est l'approche la plus productive.

Et on tente de plus en plus à avoir cette approche-là versus le domaine agricole, entre
2225 autres, où on développe plutôt des contenus pédagogiques pour sensibiliser ces gens-là à, je
dirais, leur intervention soit en domaine forestier ou agricole.

LE PRÉSIDENT :

2230 90 % des terres de la région sont privées et vous évoquez Domtar. Est-ce que vous
avez fait la même démarche auprès des propriétaires privés de boisés?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2235 On voulait expérimenter avec Domtar parce que Domtar est un très grand propriétaire
foncier en Estrie, je pense tout près de 150 000 ou 200 000 acres, et éventuellement, on va
étendre l'expérience avec l'Agence forêt privée - vous savez qu'en Estrie, il y a l'Agence de
forêt privée - et on va étendre l'expérience qu'on a avec Domtar actuellement à l'Agence pour
éventuellement que ce programme de formation-là s'adresse à l'ensemble des producteurs
2240 forestiers, aussi bien le producteur agricole qui peut produire sur sa terre qu'aux firmes, les
syndicats de producteurs forestiers.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

2245 Si vous permettez. Est-ce qu'avec le MAPAQ, monsieur Boisvenu, cette campagne de
sensibilisation auprès de nos agriculteurs est du même ordre? Est-ce qu'on est dans cette
phase, disons, d'organisation de campagne? Oui?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2250 Non. On la prévoyait pour cette année.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

2255 D'accord.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2260 On voulait expérimenter avec Domtar, je dirais, la faisabilité et la recevabilité de la
formation, parce qu'il y a deux aspects qui sont donnés: il y a l'aspect opération forestière et
l'aspect également légal. Dans le fond, on veut quand même responsabiliser les gens sur le plan
légal.

LE PRÉSIDENT :

2265 On va aller vérifier la réciproque au ministère de l'Agriculture. Compte tenu des impacts
très considérables de l'agriculture sur le milieu, est-ce que vous collaborez avec le ministère de
l'Environnement sur une approche d'éveil de responsabilisation à cet égard?

2270 **M. MARCEL NORMANDEAU :**

 Oui, nous collaborons en région avec le ministère de l'Environnement, mais on n'est pas
à l'heure actuelle dans une approche par bassins versants, c'est plutôt à l'échelle de la ferme et à

2275

la sensibilisation de l'ensemble des producteurs agricoles que nos interventions se font. Et non pas par bassins versants.

2280

On collabore aussi à des projets, exemple, il y a un comité dans la Tomifobia qui expérimente, où on collabore avec des gens qui veulent améliorer la gestion de l'eau de la rivière Tomifobia.

LE PRÉSIDENT :

Voilà, monsieur.

2285

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

Merci infiniment.

LE PRÉSIDENT :

2290

Ça marche? Merci.

M. JEAN-CLAUDE THIBAUT :

2295

C'est apprécié.

LE PRÉSIDENT :

2300

Alors j'invite monsieur ou madame Ouida Moliner, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2305

Monsieur le président, en attendant que madame soit installée, monsieur Boisvenu, vous avez mentionné qu'actuellement, on dessine le véhicule dans lequel tout le monde devra s'asseoir. Vous parliez du système de gestion par bassins. Et on attend le dépôt du rapport de COBARIC, si je comprends bien. C'est bien ce que vous avez dit?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2310

Ce qu'on est en train de décider avec les partenaires, c'est sur quelle base de gestion au niveau des données on va gérer. Est-ce qu'on va gérer sur la base géoréférentielle? Dans le fond, c'est plus actuellement de dire on va s'entendre comment on va gérer les données avant de commencer à gérer l'eau.

2315 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui. Alors, les données, c'est une chose, quel est le modèle pour gérer les données. Mais si on parle de la gestion par bassins, c'est plus large que la collecte de données. Ce n'est pas seulement de la connaissance, c'est des interventions, il y a de la prévention, des actions, l'animation du milieu.

Et dans le document que vous avez présenté tout à l'heure, vous avez dit vous-même d'ailleurs: «La gestion par bassins est une approche privilégiée depuis longtemps dans la région de Sherbrooke.» Puis vous avez mentionné CHARMES, rivière Coaticook, Massawippi, Tomifobia, etc. Donc il y a une certaine expertise, si je comprends bien, une certaine expérience. Monsieur Thibault a mentionné qu'il y a des gens qui travaillent là-dessus ici dans la région depuis -- je ne dirai pas le nombre d'années, monsieur Dépôt, mais en tout cas depuis longtemps.

Comment cette richesse passée sera intégrée? Est-ce qu'on attend seulement un rapport COBARIC II qui va être analysé par un comité interministériel, puis là on va prendre une décision? Ou bien si cette richesse-là va être intégrée, va être mise en perspective, va être mise en valeur?

2335 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le commissaire, on a mentionné qu'il y avait une cinquantaine d'organismes de gestion par bassins versants, à la page 21, si je ne me trompe pas, au niveau de la gestion intégrée par bassins versants. Ce n'est pas ça du tout, ce n'est pas 21. C'est à la page 24. Alors:

«Au Québec, dans un contexte où l'état de la ressource est généralement bon, on dénombre quelque cinquante organismes qui ont vu le jour au cours des années dans le but de la gestion de l'eau à l'échelle des plans d'eau.»

Alors on a mentionné CHARMES, c'est un comité qui existe depuis de nombreuses années. Il y a la SCABRIC qui a le comité de bassins de la rivière Jacques-Cartier. Je ne les nommerai pas tous. Il y en a huit dans le Saguenay.

Le Ministère via la Direction des politiques secteur municipal suit d'une façon régulière le Réseau d'Or qui regroupe une bonne partie de ces organismes-là, mais pas exclusivement le Réseau d'Or. Donc on a vu dans Chaudière-Appalaches le Comité de la rivière Etchemin, avec lequel on a des relations régulières, les fonctionnaires du Ministère assistent aux ateliers de ce comité-là, etc., donc le suivi de ça.

Et je ne voudrais pas laisser croire, je l'avais répété à une séance antérieure, que le Ministère et le gouvernement, parce que le Comité interministériel n'attend que le rapport du

COBARIC, c'est un élément extrêmement important puisqu'il l'a financé dans la majeure partie. Et la région s'est impliquée - d'ailleurs, la région de l'Estrie a financé une partie de COBARIC à hauteur de vingt mille dollars (20 000 \$) si je ne me trompe pas - donc on attend beaucoup évidemment de cette structure qui a été mise en place par le gouvernement.

Mais ce n'est pas tout. CHARMES, SCABRIC et tous les autres du Réseau d'Or, nous sommes à élaborer un moyen d'avoir une communication plus formalisée, si on veut, avec tous ces groupes-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Merci. C'est rassurant de le savoir.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est intéressant, juste un commentaire, monsieur Latulippe, c'est que la responsabilité ministérielle demeure très fragmentaire et la concertation commence à se faire au niveau provincial, un tout petit peu au niveau régional, sur des points précis. Vous avez évoqué la gestion de la Saint-François, on a évoqué du bilatéral, on a évoqué le lac Memphrémagog, mais au fond, ce qu'on observe, c'est que dans ce cas-ci, le travail terrain des citoyens semble avoir intégré davantage l'idée de bassin que l'appareil gouvernemental ne l'a encore fait.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Vous avez tout à fait raison, monsieur le président. Par le nombre de comités qui sont extrêmement actifs et productifs, le gouvernement, je pense, bon, a manifesté des gestes concrets. Outre le financement du COBARIC, il a également adhéré à la charte et cette déclaration d'adhésion a été officialisée par un décret gouvernemental, signé par deux ministres, le ministre des Relations internationales et le ministre de l'Environnement, et cette charte-là donne les grands paramètres de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. Ce sont des gestes concrets.

Maintenant, il est sûr que sur le terrain, on a beaucoup à apprendre de ces comités de bassins-là, sans l'ombre d'un doute. Et ce qu'il faut regarder aussi, c'est une question de gestion intégrée de l'ensemble, à l'échelle du bassin versant. Et ça, ça ne se fait pas nécessairement dans tous les comités.

On peut parler de gestion intégrée, mais je vous parlerai, par exemple, de la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique qui fait un travail extraordinaire, mais il n'est pas nécessairement un comité multiusages. Les huit comités du Lac Saint-Jean ne sont certainement pas des comités multiusages.

2400 Et c'est cette démarche-là qui nous permet -- CHARMES est sans doute un comité multiusages. La SCABRIC aussi. Bon, il y en a qui fonctionnent de façon multiusages, mais il faut axer sur ça. Parce qu'à partir du moment où on a tous chacun un usage, on ne fait pas de gestion intégrée et on évacue en quelque sorte la problématique qui a été soulevée par un intervenant, hier, souvenez-vous, monsieur le président, sur le cumul de la pollution, alors qu'il y avait une approche juridique ou une approche de gestion par bassins versants.

LE PRÉSIDENT :

2410 Alors je vous signale que le temps passe vite et ce qui vous semblait hier était jeudi.
Oui, madame?

MME OUIDA MOLINER :

2415 Je suis directeur de l'Association for the Protection of Lake Massawippi and Tomifobia Watershed and we've been working on maintaining the quality of water for over 30 years. I just want to give you a brief background of information to help you understand the importance of my questions, not only for Lake Massawippi but also for the lakes used for as reservoirs of drinking water in this area.

2420 Lake Massawippi has 17.9 square kilometers in area with small towns at either end: the south, Ayer's Cliff, the north, North-Hatley. Not only does the lake supply drinking water to these towns but also to part of the Township of Hatley, Hatley itself and the Town of Waterville, which is 5 kilometers away; and there are over 5 000 permanent residences, tax payers let's say, and that does not include the summer recreational tourist population which comes to, say, 2425 another 3 000 at least.

To our Association, it is clear that we must protect this supply from pollution from urban, agricultural and over use of the lake which is leading to its degeneration by "silting" from our main source of pollution, the river Tomifobia, erosion, an increase in the need of chloronation of the water which of course has, as a side effect, an increase in the carcinogenic by products of methabutyl hydrocarbons.

2435 So, my question is how can we protect our water supply to insure pure drinking water for the future generations, our children? Not just my children, my grand-children and great-grand-children. This lake should be turned into a protected reservoir lake. And can we use Section 22 of the Environment Quality Act to apply it by enforcing regulations to protect the shoreline from pesticides and the effluents, from motorized craft and from agricultural and urban practices?

LE PRÉSIDENT :

2440 Alors, je pense que la question est très éloquente. On est devant un lac qui sert de réservoir d'eau potable, donc qui est un usage tout à fait préférentiel. Et dans le fond, elle

s'interroge, elle s'inquiète sur les mesures de protection, demandant des mesures beaucoup plus précises de protection pour protéger contre la pollution industrielle, municipale ou agricole.

2445

Alors est-ce qu'il y a des mesures de protection particulières dans le cas de réservoir comme ça d'eau potable.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2450

Je pense que la citoyenne nous a amené deux problématiques: d'abord, celle que vous mentionnez, monsieur le président, le lac comme réservoir d'eau potable et la problématique de la rivière Tomifobia au niveau de l'érosion, sur lequel problème le Ministère est très sensible. D'ailleurs, on a formé un comité de travail avec les citoyens, producteurs agricoles, les gens du milieu actuellement pour regarder la problématique d'érosion de cette rivière-là qui va en s'accroissant.

2455

LE PRÉSIDENT :

2460

Donc distinguons les deux questions.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Oui, c'est ça.

2465

LE PRÉSIDENT :

La question de l'érosion de la rivière.

2470

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

C'est actuellement, je dirais, en concertation puis en démarche de recherche de solution, particulièrement de protection des berges. L'approche va passer par une protection et une stabilisation plus massive et plus sécuritaire des berges.

2475

LE PRÉSIDENT :

Et ça, qui sont impliqués là-dedans? Ce sont des résidents, des citoyens, des villégiateurs, des agriculteurs?

2480

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Je sais que le ministère de l'Agriculture est présent avec nous sur le comité. Il y a les citoyens qui sont présents...

2485

LE PRÉSIDENT :

Quel ministère?

2490

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Le ministère de l'Agriculture.

LE PRÉSIDENT :

2495

Oui?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2500

Le ministère de l'Environnement, effectivement, les municipalités. Mais je pourrais vous donner demain matin la liste complète des membres de ce comité-là, mais je ne les ai pas en tête là.

LE PRÉSIDENT :

2505

Vous avez un comité?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2510

Oui, un comité de travail qui se penche là-dessus depuis l'automne dernier.

LE PRÉSIDENT :

Depuis?

2515

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Je pense que c'est septembre ou octobre l'an dernier. L'automne dernier, je pense.

LE PRÉSIDENT :

2520

D'accord. Et vous vous réunissez à quelle fréquence?

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

2525

Ah! bien là, il faudrait que je vous donne cette information-là demain, monsieur le président. Je pourrais vous déposer, soit possiblement un compte rendu ou... en trente-cinq copies, oui. Mais je pourrais vous revenir plus spécifiquement sur la question demain, sur le fonctionnement du comité, etc., etc.

2530

LE PRÉSIDENT :

Donc vous êtes au courant, tout au moins, de la question et vous commencez à organiser un travail systématique pour protéger contre l'érosion. Maintenant, revenons au bassin d'eau potable.

2535

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

La problématique des lacs réservoirs est une problématique très bien connue et très bien exposée dans la région, notamment par monsieur Dépôt. Cette problématique-là a une connotation aussi sur la circulation des embarcations à moteur. Je ne sais pas sous quel angle d'attaque on peut discuter de cette question-là.

2540

Il y a aussi un rapport dans la région, le rapport qu'on qualifie de rapport Boucher, qui n'est pas disponible, à moins que mon collègue du MAM me dise que ça s'est déposé hier, mais je me suis informé auprès du ministère des Affaires municipales avant-hier - je me mêle, je ne veux pas conter de mensonge, on est bien lundi? - si je me décale, vendredi donc, et ce rapport-là n'était toujours pas disponible. Il y a eu des fuites dans les médias, mais il n'est pas disponible officiellement. Ce rapport-là devrait peut-être faire le point - on en connaîtra le contenu - sur les lacs réservoirs.

2545

2550

La problématique des embarcations à moteur est tout autre et je ne sais pas si vous voulez qu'on embarque - sans jeu de mots - dans cette discussion-là, je pourrais vous donner les aperçus sur ce dossier.

2555

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2560

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

En vertu d'un règlement fédéral -- non, je vais le prendre autrement. À Saint-Denis-de-Brompton, en 86, la Municipalité avait adopté un règlement pour contrôler la vitesse des embarcations à moteur. Ce règlement-là, elle l'adoptait en vertu d'un article du Code municipal qui a été jugé par la Cour d'appel du Québec inconstitutionnel et ultra vires, puisqu'il faisait référence à la navigation. Donc, le débat juridique s'est à toutes fins pratiques arrêté en Cour d'appel.

2565

2570 Par la suite, le ministère des Transports fédéral, qui voit à l'application de la Loi sur la
marine marchande fédérale, a conclu une entente avec certaines provinces - limitons-nous au
Québec - par laquelle il désignait le ministère des Affaires municipales comme autorité
gouvernementale - j'imagine que c'est le gouvernement du Québec qui a désigné le ministère
des Affaires municipales, il y a eu une entente quelconque là-dessus - et le ministère des
2575 Affaires municipales se voit le récepteur, si vous voulez, des demandes des municipalités qui
veulent contrôler la vitesse des embarcations à moteur.

Quel contrôle ce règlement-là fédéral permet? Alors, on peut interdire tous les bateaux,
on peut interdire les bateaux à propulsion mécanique, interdire des bateaux à propulsion
mécanique sauf les bateaux propulsés par un moteur électrique alimenté par une batterie, on
2580 peut limiter la vitesse, 10, 25, 40, 55, 70 kilomètres/heure. On peut interdire de tirer une
personne sur des skis nautiques, aquaplane ou autre équipement semblable, sauf aux heures
qui sont prévues, le cas échéant; interdire de tenir une régate, un défilé ou une course de
bateaux; et, enfin, interdire d'excursion fluviale commerciale en radeau pneumatique, sauf si
l'exploitant détient un permis autorisant ce genre d'opération.

2585 Bref, la Municipalité peut vouloir faire une ou l'autre de ces interdictions-là ou toutes et,
à ce moment-là, elle devra adopter une résolution à cet effet qu'elle soumettra à la consultation
publique. La consultation, dans la gestion qu'en fait le Ministère fédéral, doit être assez claire
et majoritaire sur l'approche qu'endosserait une population à cet effet-là, sur l'une ou l'autre des
2590 interdictions.

Suite à cette résolution-là, si elle est majoritaire, le résultat de la consultation est par la
suite transmis au ministre des Affaires municipales qui, à une certaine époque de l'année, fait
une liste en vertu de la Loi sur la marine marchande, la transmet au fédéral, le fédéral l'accepte
2595 et, en bout de ligne, on interdit certaines embarcations à moteur ou les interdictions qui sont
prévues. Ça, c'est une première approche.

LE PRÉSIDENT :

2600 Alors on va aller vérifier tout de suite. Dans le cas du ministère des Affaires municipales,
est-ce que des démarches ont été entreprises dans le cas du lac Massawippi?

M. YVAN DUMONT :

2605 Je ne saurais le dire, monsieur le président. Il faudrait que je vérifie. On parle bien de la
réglementation sur les embarcations à moteur sur le lac?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2610 Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. YVAN DUMONT :

Je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous savez si dans la région d'autres intervenants sont parvenus à invoquer la Loi sur la marine marchande et sa gestion par le ministère des Affaires municipales? Est-ce qu'il y a des actions qui sont en cours en ce sens-là?

M. YVAN DUMONT :

Si je comprends votre question, c'est de savoir est-ce qu'il y a des municipalité qui, actuellement, réglementent la circulation des embarcations à moteur sur les lacs se trouvant sur leur territoire?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. À partir de l'entente fédérale-provinciale de l'applicabilité de la Loi sur la marine marchande.

M. YVAN DUMONT :

La délégation de juridiction.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. YVAN DUMONT :

Je ne peux pas vous répondre ce soir. Je vais vérifier et je vous reviendrai avec la réponse demain.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est relativement facile à vérifier. C'est une liste que le ministère des Affaires municipales a. Donc si vous permettez, je poursuis.

2655 Il y a aussi un règlement très très spécifique au lac Memphrémagog, donc on ne parle pas du lac Massawippi. Cette réglementation-là existe à deux ou trois exemplaires: le lac Mégantic et peut-être un autre lac, le lac des Deux-Montagnes, je ne saurais vous préciser. Je pourrai vous le préciser, par contre.

2660 Alors, pour la région ici, le règlement s'appelle le Règlement sur la protection des eaux du lac Memphrémagog contre les rejets des embarcations de plaisance. Ce qui est important, je pense, c'est certainement que les gens connaissent l'approche qui a été retenue par le ministère de l'Environnement pour adopter cette législation-là et c'est peut-être le point important plutôt que le corps même du règlement qui assujettit...

2665 «(...) le propriétaire ou l'occupant d'une embarcation de plaisance utilisée contre rémunération ou non, y compris une embarcation qui sert de logement lorsqu'elle n'est pas raccordée à un système d'égout à terre, lorsque cette embarcation est immobilisée, etc.»

2670 Ce serait assez fastidieux de répéter tout le règlement. Alors, donc vise les eaux usées de ces bateaux de plaisance-là. Ce qui est important de souligner, c'est que ce règlement-là a été pris en vertu de l'article 46, paragraphe j) de la Loi sur la qualité de l'environnement qui se lit comme suit:

2675 «Le gouvernement peut adopter des règlements pour prescrire relativement à toute embarcation à moteur des normes sur l'échappement d'huile ou d'essence, sur l'élimination des déchets et sur les cabinets d'aisance.»

2680 Je vous amène sur une piste très très juridique et je sais que c'est bien connu, je pense, par certains intervenants de la région. Il y a un autre article qui est l'article k), toujours 46k) qui dit:

2685 «Le gouvernement peut adopter un règlement pour prohiber ou limiter l'utilisation pour des fins de plaisance des rivières et des lacs par des embarcations à moteur afin de protéger la qualité de l'environnement.»

2690 Alors, c'est un article plus général que... je vois certains intervenants lever le pouce en signe d'accord. Le ministère de l'Environnement n'a pas pris son règlement sur le lac Memphrémagog en vertu de k). La raison est assez complexe. On l'a pris en vertu de l'article j), estimant juridiquement qu'il était beaucoup plus difficile de le contester au niveau de la constitutionnalité parce qu'on parlait de cabinet d'aisance, de déchets et tout ça. L'article k) appelle beaucoup plus une discussion au niveau constitutionnel. Je sais qu'en vertu de... j'étais préparé à la question, comme vous pourrez constater...

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne comprends pas ça!

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2700

Et sans doute que je suis en train de voler un punch à monsieur Dépôt. Alors il y a eu un débat de cette façon-là en Colombie-Britannique et la Cour, à l'époque, avait jugé - la Cour suprême de Colombie-Britannique, il faut voir que ce n'est pas la Cour Suprême du Canada - la Cour suprême a jugé:

2705

«(...) alors que le but recherché par la modification apportée à la réglementation fédérale ne tombait pas sous la rubrique «navigation and shipping» mais visait davantage la qualité de l'eau et de l'air ainsi que les activités récréatives sur les lacs, soit un domaine de compétence provinciale...»,

2710

en vertu de certains articles de la constitution, notamment l'article 92 qui mentionne: «property and civil rights». Je vous souligne...

LE PRÉSIDENT :

2715

Donc la constitutionnalité est douteuse.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2720

Par le biais de la Cour suprême de Colombie-Britannique, au Québec.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait une procédure qui risquerait de mener à une contestation juridique.

2725

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Voilà. Et le débat n'a pas été amené à la Cour Suprême.

2730

LE PRÉSIDENT :

Du Canada.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2735

Du Canada. Le Québec, et j'entends mes collègues des Affaires municipales, au niveau du service juridique, sont d'accord avec ceux du ministère de l'Environnement que la constitutionnalité peut certainement, en vertu de cas, être soulevée. Et donc, afin d'avoir une

2740 sécurité dans la réglementation sur les embarcations de plaisance sur le lac Memphrémagog, on a plutôt pris dans cette option-là j).

2745 Par contre - et je termine là-dessus - pour les lacs réservoirs, les prétentions de certains groupes sont à l'effet qu'il y aurait lieu de protéger les lacs réservoirs par le biais de l'article k). Je vous souligne que le rapport Boucher - je ne connais pas la teneur exacte du rapport Boucher - devrait apporter certaines précisions par rapport aux lacs réservoirs, nous le souhaitons, nous l'espérons, et ce sera un débat qui sera à suivre là-dessus. L'état de situation, c'est ce que je viens de vous expliquer.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que ça va, madame?

MME OUIDA MOLINER :

2755 Oui. La seule chose est que c'est nous autres, notre Association qui a commencé le club environnemental Tomifobia-Massawippi et aussi le contrôle de vitesse des bateaux sur notre lac. Le problème est que c'est une petite association bénévole et nous n'avons pas l'argent pour essayer de forcer le contrôle de ces lois. We need sort of financial help if we want to get something done. We're all trying to do it on our own. We can't. We've got to have some
2760 more and stronger government help for security on the water, for help to enforce regulations from the different MRCs. This is another problem.

LE PRÉSIDENT :

2765 But do you work easily with the Ministry of Environment on these topics?

MME OUIDA MOLINER :

2770 Oh! yes. Yes.

LE PRÉSIDENT :

Yes?

2775 **MME OUIDA MOLINER :**

We try, but it's very difficult to extract money from anybody.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez découvert ça, vous aussi! Alors, monsieur René Pelletier, s'il vous plaît.

M. RENÉ PELLETIER :

2785 Bonsoir, madame et messieurs! Je représente l'Association pour la protection du lac Brompton. J'aurais une remarque à faire et deux questions à poser.

2790 La première remarque, c'est que j'ai été surpris de voir que -- par expérience personnelle, ça fait huit, neuf ans que je publie un journal pour mon Association, pour sensibiliser les gens, les informer à la problématique de la gestion de l'eau sur les bassins hydrographiques et sur les lacs en particulier, et je suis convaincu, au moment où je vous parle, que les gens n'agressent pas leur environnement volontairement ni par plaisir. Ils le font par ignorance. Alors nous avons un devoir d'informer les gens à cette chose aussi vitale que la gestion de l'eau.

2795 Et je suis surpris - voilà le sens de la remarque - que puisqu'on veut informer les gens, on veut aussi les éduquer, il me semble qu'à quelque part, dans la problématique de la gestion environnementale, le ministère de l'Éducation pourrait être concerné. Et je n'ai pas entendu personne autour de la table ici qui le représentait. Peut-être que c'est délibéré, peut-être que 2800 c'est voulu, mais il me semble que, actuellement, la faible part qui est vouée à la protection environnementale dans le curriculum des deux premiers cycles scolaires ne porte pas les résultats, en tous les cas, qu'on serait en droit de souhaiter.

2805 C'est la remarque que je ferais et je ne sais pas si vous avez quelque chose à nous dire par rapport à ça. Il y aura des efforts à faire à ce niveau-là, si on veut aller plus loin que rapailler les pots cassés et aller plus loin dans le sens de la prévention par rapport à cette jeunesse pour laquelle on travaille actuellement. C'est le sens de ma remarque.

2810 La question que je poserais. Je parle en tant qu'une association orpheline. Ça fait cinq ans qu'on est à bout de souffle parce qu'il y a une partie du ministère de l'Environnement qui nous a laissé tomber. Je ne referai pas toute la petite histoire de ces enjeux gouvernementaux, politiques ou je ne sais pas trop, mais de toute façon, les associations de lacs vouées à la protection des environnements des lacs et des cours d'eau sont laissées à elles-mêmes depuis cinq ans. Pour un gouvernement qui est supposé de s'occuper de son environnement, on ne 2815 peut pas dire que ça a été un geste heureux.

2820 Et nous autres, à l'Association, on n'en revient pas de voir que les problèmes majeurs auxquels on est confronté, reboisement, sensibilisation, documents pour diffusion, accès facile à des plants pour reboiser et contrer l'érosion, éduquer les gens à limiter l'urbanisation galopante qui se fait sur le bord des lacs et des cours d'eau, on est obligé de refaire, de recommencer à zéro quelque chose qui existait depuis vingt ans. Il y a quelque chose qui nous apparaît dramatique et tout à fait majeur en termes d'organisation des gens en fonction de la

protection de leur propre environnement et de ce qu'on pourrait appeler la valorisation de l'or bleu.

2825

Nous souhaitons et nous ne comprenons pas comment ça se fait qu'on a laissé tomber ça. Ça s'appelait le Programme des lacs. S'il y en a qui n'aiment pas le mot, j'aimerais ça qu'on trouve un autre nom, puis une autre organisation, mais ce n'est pas en renvoyant quatre cents biologistes du ministère de l'Environnement, comme on l'a fait il y a quatre, cinq ans, qu'en quelque part on va améliorer les affaires sur le terrain.

2830

Ça fait qu'il me semble qu'à quelque part, il nous faut repenser dans les structures de notre gouvernement, un organisme parapluie - appelons-le autrement si on n'aime pas le nom - mais un organisme parapluie qui verrait à freiner l'urbanisation des bords de lacs. Parce qu'actuellement, il y a une course là.

2835

On assiste à une course effrénée des développeurs qui semblent appuyés même par les municipalités qui sont prêtes même peut-être à tuer la poule aux oeufs d'or, les municipalités qui encouragent ces développeurs à venir faire des condos, à venir faire des développements, à venir urbaniser leurs bords de lacs. C'est en train de tuer la ressource principale de ce que ça pouvait vouloir être pour elle, pour compenser peut-être la pression des déversements de taxes ou des déversements fiscaux qui nous tombent dessus sur le plan des petites municipalités depuis une dizaine d'années.

2840

En tous les cas, il y a quelque chose à faire avant longtemps. Il faudrait trouver une loi qui garantisse la protection des premiers 300 mètres autour des plans d'eau. Ça n'existe pas. Il y a des trous effarants. On est en train de vouloir actuellement -- je suis en train de lutter quasiment tout seul avec un petit groupe pour...

2845

LE PRÉSIDENT :

2850

Je ne voudrais pas vous interrompre, mais vous êtes en train de me faire un exposé assez systématique. Est-ce qu'il y a une question derrière? J'ai l'impression qu'il y a plus un commentaire, et que je comprends bien, par ailleurs.

2855

M. RENÉ PELLETIER :

Pourquoi, pour éviter cette espèce de carence dont j'étais en train de faire le portrait, peut-être que j'étais en train d'entrer dans trop de détails, je suis d'accord avec vous, mais pourquoi un organisme comme ça est disparu? Puis pourquoi qu'il ne reviendrait pas, sous une autre façon, mais qu'il ne reviendrait pas quelque part?

2860

LE PRÉSIDENT :

2865 D'accord. Alors, monsieur, pouvez-vous nous expliquer la disparition du Programme des lacs qui a été une chose qui a existé très longtemps au ministère de l'Environnement et en l'absence du Programme des lacs, est-ce que le Ministère pense mettre sur pied quelque chose qui pourrait assurer le relais d'une activité comme celle-là?

2870 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Il y a eu une décision, monsieur le président, je n'ai pas la date exacte, mais il me semble que c'est autour de 1994 où on a abandonné le Programme - 93 ou 94, je pourrai vous le préciser très exactement - le Programme des lacs. Et même, on a, au Ministère, à cette
 2875 époque-là, aboli la Direction d'aménagement des lacs et cours d'eau qui s'occupait notamment de la Politique de protection des rives, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, des pesticides qui étaient employés sur les pelouses, qui pouvaient se déverser dans les lacs, etc. Bon, je n'ai pas le mandat exact de cette Direction-là à l'époque, mais c'est une décision de l'administration, donc je ne peux vous expliquer le
 2880 pourquoi. C'est une décision politico-administrative.

On n'a pas pour autant abandonné la protection des lacs et cours d'eau. En 96, le Ministère a proposé à l'ensemble du gouvernement, puisque c'est une politique gouvernementale et qu'elle est adoptée en vertu de l'article 2 de la Loi sur la qualité de
 2885 l'environnement et que le gestionnaire en est le ministère de l'Environnement, la Politique de protection des rives, du littoral, des plaines inondables qu'on vous a déposée il y a quelques jours - je ne m'embarquerai pas dans la journée exacte - avec le guide des bonnes pratiques également, qui est un guide qui vient de paraître mais qui était en élaboration donc pour la protection des lacs et cours d'eau.

2890 Il y a également, actuellement - et je pourrai vous donner où on en est dans ce dossier-là - le Code de gestion des pesticides qui est en préconsultation. Une préconsultation s'est tenue à la fin de 98 sur le Code de gestion des pesticides. Alors:

2895 «... l'analyse de 63 mémoires reçus à cette occasion est terminée, le bilan de cette consultation serait très prochaine présenté aux autorités du Ministère.»

Donc le Code de gestion des pesticides a été adopté par un projet de loi. Bon:

2900 «Adopté en 93, le projet de loi 139 également modifiant la Loi sur les pesticides vise notamment à simplifier les procédures administratives relatives à la façon de dégager des ressources en vue de l'application de l'éventuel Code de gestion des pesticides.»

2905 Il y a également, on vous l'a souligné, et je pense qu'on vous a même déposé - si ce n'est pas fait, on va le faire - des documents de présentation pour la modification du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, lequel a particulièrement d'application sur le pourtour des plans d'eau et qui a un impact direct sur la gestion des plans

d'eau et des lacs et des cours d'eau, donc qui est basé, souvenez-vous des explications qu'on vous donnait il y a quelques jours, sur une approche de performance des rejets plutôt que sur la mécanique ou la construction des appareils de filtration des eaux usées des résidences isolées.

Il y a probablement d'autres éléments qui viennent remplacer ou, si vous voulez, couvrir ce champ d'application qui, administrativement, en 93 ou 94, a été aboli comme Direction et comme champ d'application et qui a été éclaté dans plusieurs directions du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

La préoccupation de monsieur Pelletier porte aussi sur l'idée de se protéger contre un développement effréné, dit-il, une forme d'urbanisation de la rive des lacs et d'une espèce de pression trop dure sur les rives des lacs. Est-ce que là-dessus, il y a des actions qui sont entreprises à votre Ministère pour convaincre les municipalités de ne pas développer à outrance des écosystèmes fragiles, finalement?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Ça m'amène justement à souligner que le ministère de l'Environnement n'est pas seul dans la gestion de l'environnement. Il y a énormément de pouvoirs qui sont attribués au monde municipal. Les municipalités ont de vastes pouvoirs en matière d'environnement et notamment sur les applications de zonage. En particulier dans les règlements de zonage en vertu de l'article 113(16) de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il en revient aux municipalités également de -- je vous lis l'article:

«... de régir ou prohiber tous les usages du sol, construction ou ouvrage ou certains d'entre eux, compte tenu soit de la topographie du terrain, soit de la proximité des cours d'eau, d'un cours d'eau ou d'un lac, soit des dangers d'inondation, d'éboulis, de glissement de terrain ou autre cataclysme, soit de tout autre facteur propre à la nature des lieux qui peut être pris en considération pour des raisons de sécurité publique ou de protection environnementale des rives, du littoral ou des plaines inondables.»

Donc, il faut comprendre qu'outre les outils que possède le ministère de l'Environnement, les premiers applicateurs de la sécurité des cours d'eau au niveau environnemental sont les municipalités. Et elles ont les outils pour le faire.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pelletier.

M. RENÉ PELLETIER :

2950 Non. C'est vrai, normalement, on a ça dans les lois, là. C'est beau, ça là, mais dans les faits, on a perdu les ressources qui allaient avec, pour les faire connaître, pour les implanter, puis pour éduquer le monde. C'est ça que je n'ai pas eu dans ma réponse. On n'a pas ça. Ce qu'on avait dans le Programme des lacs, c'est qu'il y avait des animateurs qui venaient sur le terrain, qui venaient nous montrer comment ça se faisait, c'est quoi, qu'est-ce
2955 que c'était une rive, puis comment est-ce qu'on pouvait la reboiser, puis qu'est-ce que ça avait comme impact si on faisait tel aménagement artificiel plutôt que tel autre. Ça, ça n'existe plus.

Les lois, c'est bien beau, ça, mais s'il y a personne pour nous aider à les mettre en application, ça va rester du papier. C'est ça qui se passe actuellement. Il y a un vide
2960 actuellement, il y a un grand vide, immense. Le pouvoir a été ramené aux municipalités? Qui est-ce qui éduque les municipalités à ça? Qui est-ce qui va les former à ça? Qui est-ce qui va les alimenter en informations puis en informations concrètes pour le faire respecter le Q-2r.8 comme il faut? Pour le faire respecter tel type d'aménagement? C'est ça qui manque. Il y a des trous en quelque part, puis je ne sais pas trop qu'est-ce qui se passe, puis où est-ce qu'elles
2965 sont les ressources. Et semble-t-il qu'il y a un grand vide à ce niveau-là et j'attire votre attention là-dessus.

Ma deuxième question...

2970 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Est-ce que vous permettez un petit commentaire, monsieur le président?

2975 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2980 Pour répondre très spécifiquement à la question de l'intervenant, actuellement, il y a de la formation qui se fait auprès des municipalités à partir du Guide de bonnes pratiques sur l'aménagement des cours d'eau. Il y a de la formation auprès des inspecteurs municipaux via la COMBEQ, qui est la Corporation des officiers municipaux en environnement et en bâtiment - je le dis un peu en vrac - et c'est l'UMRCQ qui a charge de dispenser cette formation-là, le
2985 ministère de l'Environnement contribue à la rédaction et au contenu des ouvrages qui sont diffusés. Donc, la formation est en continu de la Politique de protection des rives et du Q-2r.8. Même ces jours-ci, cette semaine, la formation se fait au niveau du Q-2r.8.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Q-2r.8, ça, c'est les résidences isolées? C'est le règlement sur...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2995 L'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées.

LE PRÉSIDENT :

3000 Très bien.

M. RENÉ PELLETIER :

Ça ne répond pas au problème.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je comprends. C'est-à-dire qu'il y a des bribes de réponse. Votre sentiment à l'égard du Programme des lacs, c'est autre chose, et ça, on comprend ça. Il peut y avoir eu là une perte sèche que vous, vous manifestez. C'est correct.

3010 **M. RENÉ PELLETIER :**

3015 Je pense que je ne serai pas tout seul à le faire non plus. La dernière chose qui m'inquiète beaucoup, parce que ça c'est venu à la suite d'un projet de faire des réseaux d'égouts sur le bord des lacs. Quand on parle d'urbanisation, à un moment donné, tant qu'à y être, allons-y. Faisons le réseau d'égouts, puis après ça on pense qu'on va régler tout. Sauf que le réseau d'égouts, d'après ce qu'on en sait, aboutit à une usine d'épuration et puis les usines d'épuration, à un moment donné, ça fonctionne comment, puis qu'est-ce qui fait fonctionner ça comme il faut? Puis qui est-ce qui est capable de savoir qu'est-ce qui se passe au bout de ça quand ça sort, l'eau qui revient dans les effluents?

3025 Est-ce qu'il existe des études, des données crédibles qui nous permettraient de voir qu'est-ce qui sort au bout de nos usines de traitement pour lesquelles nous avons investi des milliards dans les derniers vingt ans? Comment ça fonctionne? Est-ce que ça fonctionne bien? Quels sont les taux de rejets? Et est-ce que notre tolérance par rapport à ce taux de rejets est normal ou est trop «lousse», ou bien trop étroit, ou bien trop serré? En général, ça me surprendrait bien gros qu'il soit très resserré, si vous voulez mon avis un peu pessimiste par rapport à la chose.

3030 Alors je voudrais avoir des informations, je ne sais pas si elles existent. Si vous voulez me renseigner là-dessus, j'aimerais ça le savoir, quel est le degré d'efficacité des usines de traitement pour lesquelles nous avons payé pendant vingt ans et que nous paierons encore pendant quarante ans peut-être, puis qu'on est en train d'implanter encore en grand recours d'argent et de ressources publiques.

3035

LE PRÉSIDENT :

3040

Alors je vais demander, je pense bien, au représentant des Affaires municipales, de nous faire l'état -- au fond, ce qui est demandé, c'est est-ce que vous avez des évaluations de l'efficacité des usines d'épuration sur les taux de rejets et, donc, sur le degré d'efficacité de ces usines-là.

M. YVAN DUMONT :

3045

Comme je vous l'ai déjà mentionné, monsieur le président, il existe effectivement un Programme de suivi des rejets des stations d'épuration à la grandeur de la province. Ce programme-là est partagé entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. En ce qui concerne le ministère des Affaires municipales, le suivi se fait jusqu'à l'avis de conformité. Par la suite, en théorie, le dossier est transféré au ministère de l'Environnement.

3050

3055

Donc pour la région de l'Estrie, nous avons effectivement encore un certain nombre de dossiers que nous suivons, une douzaine de stations et pour lesquelles on a les résultats. Les autres stations relèvent du ministère de l'Environnement. Et en ce qui concerne les stations que le ministère...

LE PRÉSIDENT :

3060

Arrêtons là-dessus. Le ministère des Affaires municipales, quand une usine est construite, vous, vous intervenez au début pour...

M. YVAN DUMONT :

3065

Pour la mise en service de la station.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3070

M. YVAN DUMONT :

Et on s'assure donc que les rejets de cette station-là sont conformes aux objectifs environnementaux qui avaient été fixés au départ du projet.

3075

LE PRÉSIDENT :

Alors ces objectifs environnementaux sont quoi? Sont des usages que vous visez à protéger?

3080 **M. YVAN DUMONT :**

C'est-à-dire, ces objectifs environnementaux-là se traduisent en bout de ligne par une qualité de rejets visée et sont établis par le ministère de l'Environnement en fonction effectivement d'usages à récupérer et d'une qualité du plan d'eau à préserver.

3085

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est donc pas en fonction d'une norme ou d'un règlement, mais ce sont des objectifs qui sont déterminés par le ministère de l'Environnement, compte tenu d'un certain nombre de critères.

3090

M. YVAN DUMONT :

Exact.

3095

LE PRÉSIDENT :

Et ces critères-là sont lesquels? Vous rappelez-vous de mémoire?

3100 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

La Direction des écosystèmes aquatiques, le représentant, monsieur Primeau, qui va être ici demain, vous expliquera mieux que moi que sa Direction établit des objectifs environnementaux de rejets dans le milieu aquatique pour les paramètres conventionnels et pour les substances toxiques. Ces objectifs de rejets sont établis dans le cadre du Programme d'assainissement visant les rejets urbains, industriels et agricoles. Ces objectifs servent à orienter le traitement des rejets afin d'atteindre les niveaux qui sont respectueux du milieu récepteur.

3105

Je vous souligne, monsieur le président, que nous avons déposé le dernier bilan du suivi de la performance des stations auprès de votre secrétariat. C'est le dernier bilan, il date de 94. Je demanderais à monsieur Roger Gagnon de compléter, pour le secteur municipal, pour la région ici.

3110

3115 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il n'y en a pas d'autres depuis 1994? Est-ce que vous avez arrêté l'opération?

3120 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, pas du tout. On va sortir éventuellement -- c'est un bilan quinquennal, et on va sortir le prochain malheureusement après votre Commission.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Il y en avait un en 89 et un en 94.

3130 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà. Alors donc, je ne pense pas qu'on puisse le sortir avant la fin de votre mandat.

LE PRÉSIDENT :

3135 C'est parce que j'étais toujours resté sur l'idée que 94, c'était la dernière année, mais qu'il y en avait un par année. C'est pour ça que je trouvais que cinq ans, c'était long.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3140 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3145 C'est une mauvaise perception de ma part. Oui?

M. ROGER GAGNON :

3150 Peut-être juste pour donner une image régionale, il y a à peu près soixante-neuf stations d'épuration ici en Estrie. Il y en a une vingtaine qui sont suivies d'une certaine façon par la Direction régionale. Il y en a de ces stations-là qui ont été effectivement remises aux municipalités avec un avis de conformité. Alors on fait le suivi de ces stations-là. Il n'y a pas de bilan qui est produit régulièrement, à tous les ans.

3155 Par contre, les informations que nous recevons pour les stations d'épuration qui ont été construites dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux, ce sont des données mensuelles qu'il y a sur le suivi de ces stations-là et, à la fin de l'année, on fournit ces informations-là au ministère des Affaires municipales pour que, éventuellement, un bilan puisse être réalisé. C'est l'action régionale qui est faite dans le domaine du suivi des stations d'épuration.

3160

LE PRÉSIDENT :

Vous m'avez dit qu'il y avait soixante-neuf stations en opération?

3165

M. ROGER GAGNON :

3170 Ici, en Estrie, on dénombre soixante-neuf stations, mais elles n'ont pas toutes été construites dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux. Il y a des stations qui ont été construites soit antérieurement ou bien par des entreprises privées ou bien par des municipalités dans un cadre autre que le programme d'assainissement.

LE PRÉSIDENT :

3175 Et vous en suivez combien au plan municipal? Vous en suivez vingt? Est-ce que j'ai bien compris?

M. ROGER GAGNON :

3180 Ici, on en a une vingtaine.

LE PRÉSIDENT :

3185 Une vingtaine. Bon. Et les observations sont faites non pas par vous, mais par les municipalités elles-mêmes qui mesurent leurs effluents?

M. ROGER GAGNON :

3190 Chaque propriétaire ou chaque exploitant de station d'épuration a un suivi à faire. Et il doit fournir des informations sur ce qu'il mesure à l'effluent de la station et nous les faire parvenir, soit deux fois par année ou à tous les mois.

LE PRÉSIDENT :

3195 D'accord. Quand une ville fait ça, est-ce qu'elle le fait elle-même ou est-ce qu'elle le fait faire par un laboratoire accrédité ou par un tiers?

M. ROGER GAGNON :

3200 C'est à son choix et on a les deux. On a des municipalités qui vont engager un inspecteur et qui vont le former pour pouvoir faire l'opération de leur station, alors qu'à d'autres endroits, ils engagent une firme spécialisée pour faire le suivi et remplir les fiches de suivi, faire les échantillonnages aussi de leur station d'épuration. Les deux sont possibles.

LE PRÉSIDENT :

3205 Quelle est la confiance relative que vous pouvez avoir en quelqu'un qui se contrôle lui-même?

M. RENÉ PELLETIER :

3210 Oui, c'est ça. Moi, je poserais la même question.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3215 Je pense qu'il y a une explication à donner par les Affaires municipales là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3220 Oui. On va vérifier. C'est parce qu'à priori -- oui, mais ça ne fait rien. Même si on se promène, on ne lâche pas notre idée, monsieur. Alors, oui?

M. YVAN DUMONT :

3225 Pour reprendre sur la question du contrôle et des analyses qui sont demandés aux municipalités, ces analyses-là sont faites par des laboratoires accrédités. C'est-à-dire que l'exploitation peut être assumée par la municipalité ou par une entreprise privée, au choix de la

municipalité, effectivement, mais les contrôles qui sont demandés en termes de qualité des rejets, ces analyses-là sont effectuées par des laboratoires accrédités.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Donc le prélèvement peut être fait par la municipalité, mais l'analyse est faite par un laboratoire accrédité.

3235 **M. YVAN DUMONT :**

Exact.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Et une fois que les résultats sont arrivés, ils sont communiqués au ministère de l'Environnement qui, lui, au bout de l'année, réinforme le ministère des Affaires municipales des résultats atteints. Est-ce que c'est ça?

3245 **M. ROGER GAGNON :**

Pour les stations qui ont été remises aux municipalités. Et à l'intérieur de ces stations-là, il y a des stations qui sont encore sous juridiction non pas de la région mais du central au ministère de l'Environnement. Et il y en a d'autres aussi, plusieurs, qui sont encore sous juridiction du ministère des Affaires municipales.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, j'ai compris ça tantôt que tant que le calibrage n'est pas arrivé, que la performance n'est pas établie, ça reste sous la juridiction des Affaires municipales. Mais pourquoi qu'il y en a qui sont chez vous au central de temps en temps et d'autres au régional?

3255 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

À l'heure actuelle, je vous ai souligné dans une rencontre ultérieure, monsieur le président...

3260 **LE PRÉSIDENT :**

3265 Antérieure.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Antérieure. Je m'excuse. Là, je reviens dans le temps. Alors donc, il y avait une
 3270 démarche qui a même été évoquée dans la presse, avec le ministère des Affaires municipales,
 pour le suivi de la performance des stations. Effectivement, tant qu'on n'a pas l'avis de
 conformité donné par le MAM, certaines stations, autour de deux cents si je ne me trompe pas,
 à peu près deux cents stations sont toujours au MAM. Il y en a une partie qui ont été transférées
 3275 au ministère de l'Environnement en région, une cinquantaine et, pour le reste, environ cent
 soixante-dix sont toujours au niveau central où on compile les données qui nous viennent des
 municipalités.

Monsieur Gagnon invoquait tout à l'heure que les données étant transmises au MAM,
 elles ne sont pas transmises au MAM, elles sont transmises au niveau central du Ministère où
 3280 on compile ces données-là pour en faire les bilans, notamment.

Bien sûr, vous allez me dire: «Combien il y a de personnes qui gèrent ce suivi de
 stations au niveau central?» Très peu de personnes, compte tenu des mesures de compression
 et tout ça. Nous sommes justement - et c'est ce qu'avaient évoqué les autorités du Ministère -
 3285 à établir avec nos collègues du MAM un suivi de performance et un suivi technique des stations.
 Parce que le MAM est spécialisé dans le suivi technique et nous, dans le suivi de la
 performance des rejets des stations. Donc, il y a un arrimage à faire avec le MAM pour régler
 toute cette problématique-là de suivi de performance des stations.

Je vous souligne aussi sur l'autocontrôle, il faut voir que dans l'autocontrôle, on le fait
 3290 aussi au niveau industriel, agricole. Je vous avais souligné dans les orientations du ministère de
 l'Environnement, les éléments des orientations du Ministère pour moderniser les outils.

Alors on parle d'autosurveillance - là, je ne le trouverai pas parce que je le cherche -
 3295 comme outil dans un cadre donné pour contrôler ces aspects-là. Mais c'est évident qu'on peut
 se questionner sur celui qui se contrôle lui-même, mais on essaie d'encadrer ce type de choses
 qui se produisent aussi au niveau agricole et au niveau industriel.

M. RENÉ PELLETIER :

En tout cas, par rapport à ça, vous me permettez en quittant, monsieur Beauchamp,
 que, effectivement ça fait partie des nouveaux discours, depuis qu'on a dégraissé le ministère
 de l'Environnement, d'utiliser ces mots-là «autocontrôle» et, effectivement, ça semble justifier
 le fait qu'on ait moins besoin de gens pour contrôler. Mais vous permettez, en sortant, que je
 3305 doute fortement de cette politique qui équivaut, ni plus ni moins, à une absence de politique.
 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3310 Merci, monsieur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3315 Monsieur Latulippe, si la Direction régionale prenait l'initiative de publier annuellement les données sur les rejets de la vingtaine de stations d'épuration qu'elle suit, est-ce qu'elle pourrait prendre cette initiative?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3320 Écoutez, c'est une question de cohérence pour l'ensemble des stations et l'ensemble des directions régionales du Ministère. Donc, c'est une décision d'autorité centrale. Est-ce qu'une direction régionale peut faire un geste que les seize autres directions régionales ne feraient pas? Il faudrait voir. On pourra vous revenir là-dessus. Je ne pense pas qu'ils aient tous les outils nécessaires à cette publication-là.

3325

LE PRÉSIDENT :

3330 Je comprends, mais pour avoir été au ministère de l'Environnement autrefois, il n'y a rien d'efficace comme des informations rendues publiques. Parce que les municipalités qui ne seraient pas conformes et qui verraient leur nom apparaître sur des listes publiées officiellement par le ministère de l'Environnement, vous auriez là un levier de pression extraordinaire. Ça, là, j'ai assez de souvenirs de ça, y compris dans le domaine industriel, pour savoir que l'efficacité de ça, ça ne coûte pas grand-chose et c'est souvent très fort comme résultat atteint. Mais c'est un commentaire. De temps en temps, le président sort de sa job.

3335

3340 Alors, écoutez. J'ai quatre personnes en attente: monsieur Busque, monsieur Cléroux, madame Clément et monsieur Burcombe. Il est, par ailleurs, 21 h. 23 h, pardon. Est-ce que - je suis rendu comme mon collègue de l'Environnement, je confonds les heures et les jours - est-ce qu'on peut recommencer demain après-midi ou s'il y a des gens qui doivent absolument passer ce soir? Vous êtes monsieur?

M. MICHEL CLÉROUX :

3345 Cléroux.

LE PRÉSIDENT :

 Cléroux. Venez, monsieur Cléroux, je vais vous passer rapidement et on va rendre la chose possible.

3350

M. MICHEL CLÉROUX :

3355

Mon nom, c'est Michel Cléroux. Je vais vous poser une question. Moi, je suis de l'Association pour la protection du lac Massawippi. On a parlé tantôt du Comité de bassin versant du lac Massawippi de la rivière Tomifobia. Alors, c'est nous autres. On est un peu les instigateurs de ça. On est bien conscient qu'on est un sous-bassin, on n'est pas le grand bassin.

3360

Ce que je veux vous dire, lorsque je faisais un peu la remarque tantôt, je comprends qu'on n'a peut-être pas les mêmes bases de données, mais dans mon Association, lorsque je regarde les données qu'on peut avoir, d'ailleurs qu'on a transmises toujours au ministère de l'Environnement à Sherbrooke, si je regarde au niveau de la rivière Tomifobia, qui est le principal affluent du lac Massawippi, il y a des problèmes majeurs d'érosion. Je vois que c'est noté dans les documents que j'ai vus ce soir. Mais, évidemment, quand on parle d'érosion, on parle de phosphore, très haut niveau de phosphore. En 97, l'étude faite par RAPPEL, la rivière Tomifobia était la rivière de tout l'Estrie qui avait le contenu le plus élevé en phosphore en temps de pluie, les taux de coliformes très élevés dans la rivière Tomifobia.

3365

3370

Alors, face à ça, puis face aussi à d'autres lacs, il y a le lac Mégantic que vous devez un peu connaître tout le monde, le lac Mégantic est un lac plus grand encore que le lac Massawippi et la Municipalité de Lac Mégantic a dû construire une station de filtration des eaux.

3375

Alors, nous, au lac Massawippi, comme étant un militant dans notre Association, j'ai été très perturbé par ça. Un lac plus grand que le lac Massawippi qui a des problèmes majeurs, on doit construire une usine de filtration des eaux qui coûte des millions. Alors, évidemment, nous, ça a été toute cette dynamique-là des problèmes que je vous rapporte et puis de ce qui s'est passé au lac Mégantic qui nous a un peu incités à convaincre notre milieu, les gens du milieu à essayer d'avoir une politique, à essayer d'avoir une stratégie de groupe pour lutter contre ces problèmes-là.

3380

Moi, ma question, c'est celle-ci. Évidemment, tous ces problèmes-là, si on regarde dans mon secteur à moi, c'est vraiment de la pollution diffuse. C'est assez clair, dans mon coin à moi. Puis, qui dit pollution diffuse, dit principalement des problèmes de nature agricole: déboisement excessif, usage intempestif d'engrais, drainage des terres, etc. Vous savez toute la litane qu'une utilisation intempestive des terres agricoles peut entraîner.

3385

3390

Et, nous, on travaille avec le MAPAQ, le ministère de l'Environnement, on travaille avec les gens du milieu et on se rend compte qu'au niveau... quand on identifie des problèmes, la seule arme qu'on a dans notre petite gestion de bassin au niveau de l'eau, c'est de l'incitation. On ne peut pas faire plus que de l'incitation.

Alors, ma question, moi, je vous demande est-ce que l'incitation -- j'entendais parler tantôt, on forme les inspecteurs municipaux, on donne des cours, on fait de l'éducation, est-ce que toutes ces mesures-là incitatives sont suffisantes?

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe, est-ce que la conviction, à un moment donné, atteint ses limites et est-ce qu'il faut penser à des interventions plus musclées?

3400 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, la consultation sur l'eau vise à mettre sur la table ces questionnements-là et entendre dans les mémoires qu'est-ce que la population peut proposer. Je pense qu'on peut être d'accord d'une façon globale et le questionnaire qui apparaît dans le document l'expose d'une façon précise. Je ne sais pas si mon collègue de la Direction régionale veut prendre...

3405 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais pouvez-vous me dire, par exemple, si vous avez des faits, des interventions auprès d'agriculteurs qui, manifestement, ne respectent pas les termes de leurs autorisations, ont des pratiques incorrectes et est-ce que vous avez posé des gestes de répression à l'égard de ces gens-là?

3415 **M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :**

Monsieur le président, c'est le citoyen précédent qui disait tantôt: «L'environnement est d'abord une question d'attitude, une question de comportement.» Les gens ne font pas ça par mauvaise volonté. Donc, oui, il y a la concertation, il y a l'éducation, mais aussi je pense entre autres avec le programme avec le ministère de l'Agriculture, le programme PAIA, la construction de fosse, d'équipement de rétention des fumiers. En région, on privilégie tout ce qui est approche de cours d'eau. Donc les fermes qui se situent près des cours d'eau, on essaie de régulariser de plus en plus leur situation et, à la limite, oui, la coercition. Lorsque des cultivateurs ou des producteurs agricoles ne se conforment pas, oui, la coercition est un moyen qui est toujours présent.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez me dire le nombre d'actes de coercition que vous avez posés l'an passé auprès des agriculteurs?

3430

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

Je pourrais prendre les données et puis vous dire en termes d'avis d'infraction...

3435

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3440

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

... qu'est-ce qui s'est fait l'an dernier.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3445

Nous vous avons déposé, monsieur le président, à Montréal, le nombre global d'infractions au niveau agricole, qui était autour de 2 000 - on va retrouver l'information - et les actions qui avaient été prises étaient de l'ordre de cinq cent mille dollars (500 000 \$) en contravention. Donc, on vous a fourni d'une façon globale pour l'entièreté du Québec les informations au niveau agricole.

3450

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez cette information-là au niveau régional?

3455

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Probablement. C'était pour l'année 98 qu'on vous avait fourni les informations globales.

3460

M. MICHEL CLÉROUX :

Excusez. J'avais une deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

3465

Oui?

M. MICHEL CLÉROUX :

3470

On mentionne beaucoup -- alors, moi, dans mon petit bassin versant, il y a environ dix municipalités. C'est dix municipalités que je qualifierais de rurales, des municipalités d'à peu près en moyenne d'environ 600 âmes. Alors, j'entends dire, moi, ici, puis pas juste ici, je vois le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial qui délèguent beaucoup, beaucoup aux

3475 municipalités des compétences, délèguent un paquet de choses, des choses à faire, et en environnement, ce qui m'inquiète un peu, c'est que je vois, moi, un petit peu dans mon petit milieu, c'est qu'on demande à des petites municipalités d'appliquer des choses très complexes.

3480 La gestion de bassins versants, ça se fait par le milieu, mais si ces gens-là ne sont pas soutenus - tantôt, on parlait de FAPEL - ne sont pas soutenus d'une façon ou d'une autre, d'une façon... souvent, je vois que c'est beaucoup d'improvisation. Je me dis qu'il devrait y avoir un programme structuré au niveau des municipalités du Québec, les gens devraient comprendre où ils s'en vont, quel est le but de tout ça, puis, évidemment, on ne sent pas ça aujourd'hui du tout, du tout.

3485 Alors, moi, ma question, c'est celle-ci. C'est qu'il faut reconnaître... la question, c'est celle-ci: c'est qu'il y a des municipalités rurales au Québec et comment on peut faire pour aider ces municipalités-là qui sont très différentes des municipalités, par exemple, comme Sherbrooke, avec CHARMES, qui est vraiment une municipalité très grosse, qui a des ressources considérables. Mais les petites municipalités, comme il y a beaucoup dans mon
3490 coin, comment on peut faire pour les aider?

LE PRÉSIDENT :

3495 Au fond, c'est les ressources professionnelles ou les ressources de compétence que vous cherchez, vous?

M. MICHEL CLÉROUX :

Oui, oui.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

3505 Et vous vous demandez si les petites municipalités sont peut-être trop petites pour se payer les experts ou, en tout cas, à un niveau de rigueur plus grand dans l'analyse et dans l'intervention. Et est-ce qu'il y a un appui ou un soutien que --

M. MICHEL CLÉROUX :

3510 Je dirais surtout l'analyse, ça, c'est un point majeur, l'analyse.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3515 **M. MICHEL CLÉROUX :**

Une fois que c'est bien compris, ces gens-là, ce n'est pas des fous, ils comprennent très bien.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ils comprennent bien, mais c'est souvent...

3525 **M. MICHEL CLÉROUX :**

C'est l'analyse, souvent, qui est le problème, oui.

LE PRÉSIDENT :

3530 Alors est-ce qu'au plan du soutien professionnel ou technique, donc au plan de l'analyse plus serrée...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3535 Monsieur le président, 85 % des municipalités du Québec, il y en a autour de quatorze cents, un petit peu moins, sont des municipalités de cinq mille habitants et moins. Les très petites municipalités, donc toute cette clientèle municipale-là est habituellement des membres de l'UMRCQ, avec lesquelles on travaille de façon très étroite, avec aussi la Corporation des inspecteurs municipaux pour des cours sur le Règlement sur l'évacuation des eaux usées, sur la
3540 Politique de protection des rives et les besoins de ces inspecteurs municipaux-là, dans les petites municipalités, qui communiquent très souvent par téléphone avec les experts du central.

Il est bien évident que le Ministère a pris un virage dans les années de compression où, à une certaine époque, nous dispensions nous-mêmes les cours sur le Q-2r.8, sur la Politique
3545 de protection des rives et dans d'autres domaines. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Alors pour pallier à cette approche-là qui n'a plus cours, on publie régulièrement des guides. Et je pense que l'innombrable quantité de guides du Ministère peut servir aux divers intervenants. Mais je suis tout à fait conscient de l'approche soulignée par l'intervenant. On manque de ressource, alors ça, c'est bien évident.

3550 Par contre, au niveau régional, il y a certainement des approches que mon collègue pourrait expliquer sur le terrain.

M. PIERRE-HUGHES BOISVENU :

3555

Monsieur le président, je vous dirais que dans ce domaine-là - et je comprends bien les préoccupations du citoyen, l'intervenant - 99 % de nos ressources sont affectées aux petites municipalités de moins de deux mille, quinze cents, cinq cents habitants. On intervient peu au niveau des grandes municipalités qui sont souvent mieux équipées que nous en termes de ressources. Donc, effectivement, 90 % de notre monde supporte ces petites municipalités-là, dans la mesure de nos moyens, effectivement.

3560

LE PRÉSIDENT :

3565

Est-ce que du côté du ministère de l'Agriculture ou du ministère des Ressources naturelles ou du ministère des Affaires municipales, est-ce que vous disposez d'un certain nombre de ressources pour aider, au fond, prendre en compte la globalité de l'intervention? Parce qu'on en a parlé tantôt. Il y a un début de coordination régionale, ce n'est pas très avancé, mais en même temps il y a des ministères sectoriels qui ont des responsabilités, qui ont éventuellement des ressources.

3570

Alors quel est l'appui que vous donnez à ces petites municipalités-là?

M. MARCEL NORMANDEAU :

3575

Au ministère de l'Agriculture, on a un certain nombre de ressources. Par contre, la mission du Ministère, c'est d'abord d'aller sur le développement agro-alimentaire et d'intervenir vis-à-vis les exploitations agricoles. Nous n'intervenons pas directement au niveau des municipalités dans un sens proactif mais, par contre, on collabore, comme l'intervenant l'a mentionné, aux comités de citoyens ou aux comités de mise en valeur auxquels on donne l'appui des ressources qu'on a, soit en connaissance du terrain ou par les expertises professionnelles et techniques que nous possédons.

3580

LE PRÉSIDENT :

3585

Mais dans une perspective de développement durable, on sait qu'il y a des interventions en agriculture qui peuvent être contre-productives au bout d'un certain temps dans l'agriculture parce qu'on a aussi détérioré un milieu et que, finalement, sur du moyen terme ou du long terme, on a plus nui qu'aidé. Est-ce que vos professionnels, vos experts sont maintenant sensibilisés aux répercussions écologiques d'un certain nombre d'interventions et est-ce qu'ils sont capables de donner du support aux municipalités pour élargir la perspective?

3590

M. MARCEL NORMANDEAU :

3595 Nos professionnels sont sensibilisés beaucoup de mesures du Ministère. On a parlé du programme PAIA. Il y a le Programme de soutien à l'agro-environnement. Il y a des conseillers, des clubs agro-environnement qui ont été mis sur pied, mais nos actions ne sont pas vis-à-vis les municipalités, mais vis-à-vis les exploitants des exploitations agricoles.

3600 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, vous, vous intervenez auprès du cultivateur et non pas auprès de la municipalité qui donne des permis.

3605 **M. MARCEL NORMANDEAU :**

 C'est ça. Sauf, on travaille aussi avec les municipalités quand elles nous le demandent, qu'on a de l'expertise puis des données qu'on peut rendre disponibles. On a travaillé avec des MRC de Coaticook, d'Asbestos, du Granit à faire une connaissance de leur territoire sur la
3610 capacité de support des sols, mais ça a été toujours à l'initiative des municipalités de nous demander une collaboration.

LE PRÉSIDENT :

3615 D'accord. Du côté des Affaires municipales, est-ce que vous avez...

M. YVAN DUMONT :

 En fait, le support des Affaires municipales est beaucoup axé au niveau administratif, donc particulièrement pour les petites municipalités pour leur administration. Il y a également un
3620 support qui est donné par le Ministère au niveau des municipalités régionales de comté en ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme. Et les petites municipalités peuvent toujours se référer à la MRC pour avoir quand même un certain support. Mais il n'y a pas d'action directe du
3625 Ministère vis-à-vis les petites municipalités pour ce qui est de la protection du milieu naturel.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

 Monsieur le président, une piste que nous explorons dans le comité permanent de liaison environnement-municipalité, le COPLEM, au niveau du partage de responsabilité, c'est
3630 avec les MRC. Il y a quatre-vingt-seize MRC et non pas quatorze cents. Alors le groupe est plus restreint. On sait que la MRC, il n'y a pas d'élus au conseil de la MRC. Ce sont les maires de chacune des municipalités, il n'y a pas d'élection.

3635 Donc, la mise en place des MRC a fait en sorte que la MRC est une coopérative de services. On voit très souvent des ententes intermunicipales qui délèguent - il y en avait au niveau de la gestion de déchets, il va y en avoir de plus en plus avec le Plan de gestion des matières résiduelles - au niveau de la MRC donc une coopérative de services. Il y a même la rédaction de règlement d'urbanisme.

3640 Alors, nous, dans les voies qu'on explore, notamment je vous donne l'exemple du règlement sur les carrières et sablières, on a des discussions avec le milieu municipal sur des outils extrêmement dispendieux, où les économies d'échelle sont considérables lorsque c'est la MRC qui prend charge. Donc, notre action vise à accentuer la formation auprès des MRC, de sorte qu'il y ait un effet multiplicateur et une économie d'échelle pour tout le monde.

3645

LE PRÉSIDENT :

Voilà, monsieur. Merci.

3650 Alors, merci beaucoup de votre présence. On recommence demain après-midi. Donc, demain soir, il devrait y avoir un échange un petit peu plus articulé autour d'un intervenant et de votre expert qui doit venir.

3655 On aura aussi la présence d'un expert du ministère des Transports, parce qu'un intervenant nous a fait remarquer qu'on avait un peu oublié le ministère des Transports dans les questions d'eau. Or, ces pratiques sont très importantes et peuvent avoir des conséquences importantes sur l'eau. Donc on a rejoint quelqu'un des Transports, il y aura un expert du ministère des Transports et on posera quelques questions à travers le reste. Ça va? Mesdames, messieurs, merci, et à demain.

3660

3665 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3670

LISE MAISONNEUVE, s.o.